

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 301

LE JEUDI 6 JANVIER 2000

87c + TAXE

1\$

LES ACTUALITÉS

**ELIAN RETOURNE
FINALEMENT CHEZ
SON PÈRE À CUBA**
PAGE A 4

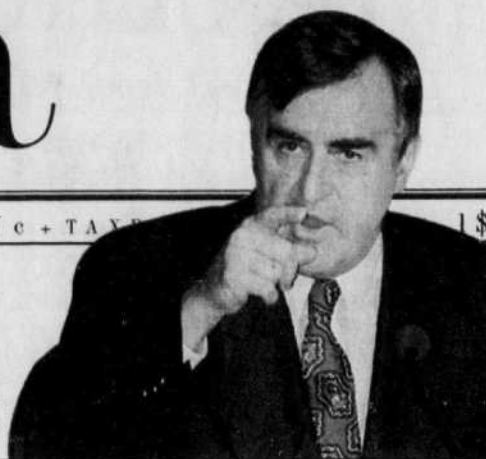
LE MONDE

**L'ARMÉE ISLAMIQUE
DU SALUT ACCÉPTE
DE SE DISSOUDRE**
PAGE A 5



POLITIQUE

**LES PREMIERS
MINISTRES VEULENT
FAIRE PLIER CHRÉTIEN**
PAGE A 4



PERSPECTIVES

Petite tache d'huile

Effet projecteur, la spectaculaire collision du 30 décembre dernier à Mont-Saint-Hilaire a remis sous les feux de l'actualité la sécurité dans le transport ferroviaire. Mais il ne faut pas oublier que le monstre de fer n'est pas le seul à faire voyager des matières dangereuses. Parlez-en aux Bretons, qui ramassent les restes poisseux du pétrolier Erika sur leurs plages depuis des jours.

Depuis sa mise en service en août 1996, «l'ultra-train» de 68 wagons-citernes a effectué 1300 allers-retours entre la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald et les immenses réservoirs de l'est de Montréal. En tout, plus de 650 000 kilomètres de rail... et trois déraillements. Le dernier, survenu en début de semaine, est sans aucun doute celui qui a réveillé les peurs, avec ou sans raison.

Député de Lévis pendant plus de 20 ans et maire de l'endroit depuis l'an dernier, Jean Garon est l'un de ceux qui regardent l'ultra-train d'un œil inquiet. Le convoi de 45 000 barils d'essence, d'huile à chauffage et de diesel traverse sa ville une fois par jour. «Tout déraillement peut devenir majeur quand on transporte des produits dangereux», croit M. Garon. Je me demande si les normes de sécurité doivent être les mêmes pour une voie qui passe dans des lieux habités comme Lévis ou Drummondville, parce qu'un incident en zone habitée peut avoir des conséquences considérables.

Ses préoccupations sont pourtant loin de tracasser Luc Côté, le président de Transport 2000, un organisme qui fait la promotion des moyens de transport durables. «Le train demeure l'un des transports les plus sécuritaires qui soit. L'accident de Mont-Saint-Hilaire paraît énorme, mais on ne connaît pas encore les causes», clame-t-il. Selon lui, il pourrait s'agir d'un problème d'entretien du CN. «Quand l'Angleterre a privatisé son réseau ferroviaire, le privé a mis moins d'argent dans le réseau et plus dans ses poches», donne-t-il en exemple.

Même si le CN affirme avoir investi entre 300 et 400 millions de dollars par année pour l'entretien de son réseau, Luc Côté met un peu d'eau dans ce vin. «Ce montant semble gros et le réseau est immense. Il faut aussi faire attention avec la ventilation des coûts. Ils n'ont sûrement pas tout mis l'argent sur la voie ferrée.» En 1995, juste avant la privatisation du CN, un rapport interne du ministère des Transports mentionnait que le réseau ferroviaire québécois en arrachait, tout particulièrement la ligne du CN.

Un saut du côté des statistiques permet de vérifier les dires de Luc Côté au sujet de la sécurité. En 1998, le Canada a enregistré 1075 accidents de trains, dont 108 déraillements et 13 collisions sur des voies principales.

**Le transport
par train
de produits
dangereux
doit-il nous
inquiéter?**

En comptant tous les types d'accidents et d'incidents, le chemin de fer a fauché la vie à 102 personnes et fait 72 blessés. En comparaison, au Québec seulement, les camions (toutes catégories confondues) ont été impliqués dans 51 262 accidents de la route cette même année 1998, dont 654 accidents mortels et 4661 accidents graves. Le trou est béant. «Le chemin de fer est plus sécuritaire que la route, lance d'entrée de jeu la directrice du laboratoire de la sécurité du transport de l'Université de Montréal, Claire Laberge-Nadeau. J'enseigne toujours à mes élèves que 8 % des décès dans les transports sont dus à l'aviation, le train et le bateau. C'est la route qui tue le plus.»

Reste que le transport de matières dangereuses est vu par plusieurs comme un bâton de dynamite. Depuis 1989, il y a eu 314 accidents en moyenne mettant en cause des wagons transportant des matières dangereuses. En 1998, 242 incidents de ce type ont été signalés. De ce nombre, il n'y a eu que cinq déversements. «Avec l'industrialisation, il y a de plus en plus de transport de matières dangereuses», souligne Claire Laberge-Nadeau. Que le public se soucie de transport ferroviaire, c'est bien, mais il doit se soucier de ce qui se passe sur la route et sur l'eau aussi.

Si l'ultra-train était remplacé par des camions, il faudrait 150 véhicules par jour pour transporter la cargaison d'un seul convoi. «Aucun moyen de transport n'est totalement étanche et sécuritaire mais, de toutes les statistiques, c'est le train qui est le moyen de transport le plus sécuritaire compte tenu du volume transporté», poursuit Luc Côté.

Le temps de réparer sa voie ferrée, Ultramar s'est retournée vers le transport maritime pour faire le trajet Québec-Montréal. Cependant, aussitôt que le rail sera

VOIR PAGE A 8: TACHE

MÉTÉO

Montréal
Ennuagement
graduel. Possibilité
de neige en soirée.
Max: -2 Min: -22
Détails, page B 4

Québec
Nuageux.
Max: -10 Min: -21

INDEX

Annonces B 4 Idées A 7
Bourse B 3 Le monde A 5
Avis publics B 5 Les sports B 6
Culture B 8 Mots croisés B 5
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

Les artistes aux barricades

Une coalition d'organismes culturels demande 50 millions de plus à Québec

STÉPHANE BAILLARGEON
MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Après le grand bruit des infirmières et des enseignants sur la place publique, c'est au tour des artistes de manifester leur grogne. Une coalition des plus importants organismes culturels du Québec s'apprête à demander au premier ministre Lucien Bouchard et au ministre des Fi-

nances Bernard Landry d'investir au moins 50 millions supplémentaires dans le financement des arts.

Afin de convaincre le gouvernement et la société québécoise de l'urgence d'agir, le groupe a mis en place un vaste plan d'action visant à faire pression sur les pouvoirs publics au cours des prochains mois.

Le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), composé de huit organismes culturels de toutes disciplines, interpellera d'abord le gouvernement à la mi-janvier avec le

dépôt d'un manifeste qui démontre l'importance économique de l'activité artistique, qui fait état des besoins du secteur et qui dévoile une série de revendications nécessaires pour donner un second souffle au milieu. Selon les informations qu'a recueillies *Le Devoir*, le front commun des arts va donc demander au gouvernement du Québec un montant additionnel d'au moins 50 millions par année,

VOIR PAGE A 8: ARTISTES



Alors que les rebelles tchéchènes sont parvenus à rompre l'encerclement de Grozny, des réfugiés de la république mise à feu et à sang attendent de franchir la frontière ingouche pour retourner chez eux. La situation se complique, le bilan des victimes ne cesse de s'alourdir et les combattants disposent désormais d'un corridor par lequel ils peuvent assurer leur approvisionnement en armes et en munitions. A lire, page A 5.

La bourse ou la culture?

Doit-on exiger de Radio-Canada qu'elle présente moins de sport? Moins de films américains? Plus d'émissions culturelles? Le CRTC tranche.

À Radio-Canada, rien n'est jamais simple. En ce début d'année, les employés sont déjà sur les dents à cause de la grève des techniciens et artisans du réseau français. Ce matin leur taux d'adrénaline augmentera encore puisque le CRTC doit statuer sur le renouvellement des licences de leur entreprise. Doit-on exiger de Radio-Canada qu'elle présente moins de films américains? Plus d'émissions culturelles? Plus d'émissions régionales? Moins de sport? Doit-on réduire son espace publicitaire? Et si on le fait, comment combler les revenus manquants?

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La réponse à ces questions sera connue d'ici la fin de la journée. En attendant, la machine à rumeurs allait bon train cette semaine. Par exemple, le CRTC demanderait à Radio-Canada de réduire la couverture du sport professionnel. Ce qui ne devrait pas créer trop de problèmes: le réseau français abandonne déjà le baseball et diminue son implication dans le hockey, et le réseau anglais a promis de réduire de 20 % sa présence dans le sport professionnel.

Autre rumeur: le CRTC voudrait que Radio-Canada accorde plus d'importance aux régions et aux nouvelles régionales et locales. Ce qui irait à l'encontre des visées du nouveau président Robert Rabinovitch, qui chercherait plutôt à renforcer la présence nationale. Rumeurs, rumeurs.

Le rapport que livrera ce matin le CRTC vient clore un processus amorcé il y a plus d'un an et qui culminait en mai et juin dernier à l'occasion d'une audience publique de trois semaines sur l'avenir de Radio-Canada.

Pour la première fois, le CRTC étudiait en bloc le renouvellement de toutes les licences de Radio-Canada: la télévision et la radio, les chaînes francophones et anglophones, les chaînes principales comme les chaînes spécialisées (RDI, Newsworld). Le grand jeu, quoi.

Ce que livrera ce matin le CRTC, c'est sa propre conclusion à ces audiences historiques. Cette conclusion prendra ce matin la forme de quatre documents qui détermineront les conditions de licences de Radio-Canada: un document général, un document pour les services anglais, un pour les services français et un pour les services spécialisés.

Les audiences du printemps ont donné lieu à des attaques sans précédent contre Radio-Canada, qu'on pourrait résumer ainsi: Radio-Canada doit cesser de tout vouloir

VOIR PAGE A 8: RADIO-CANADA

Le déluge de juillet 1996 a lourdement pollué le Saguenay

L'eau de la rivière contient jusqu'à 24 fois plus de dioxines et de furanes que le critère de santé humaine

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Le déluge de juillet 1996 a provoqué une contamination importante du Saguenay et des embouchures de quatre de ses effluents aux dioxines et furanes, aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et aux biphenyles polychlorés (BPC), ainsi que par différents métaux lourds, révèle une étude inédite du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) obtenue par *Le Devoir*.

«Les teneurs en équivalence toxique totale des dioxines et des furanes, lit-on dans la conclusion de ce rapport qui n'a pas été publié même s'il a été remis au ministère dès juin 1998, dépassent de manière très importante les critères de santé humaine et faune piscivore dans 60 % et 100 % des cas respectivement. La station Chicoutimi (amont) présente dans ce cas des teneurs élevées. La teneur en octobre 1997 (0,317 picogramme par litre) dépasse de 102 fois le critère faune piscivore et de 24 fois le critère santé humaine.»

En aval, la municipalité de Chicoutimi puise son eau po-

VOIR PAGE A 8: SAGUENAY

Crise des urgences

Où est Pauline Marois?

Les libéraux somment la ministre de cesser de faire l'autruche

MYLÈNE MOISAN
LE DEVOIR

À quelques jours de l'entrée en vigueur du plan Marois, la porte-parole libérale à la santé a sommé la ministre de cesser de faire l'autruche. Michèle Lamquin-Ethier veut que Pauline Marois reconnaisse qu'il y a péril en la demeure et qu'elle annonce des mesures concrètes supplémentaires pour désamorcer l'actuelle crise des urgences.

«Comment la ministre, a-t-elle demandé hier, peut-elle garder le silence pendant que les urgences débordent, atteignant dans certains endroits un taux d'occupation de plus de 200 %?» Rappelons que, depuis une semaine, les urgences — à Montréal surtout — n'en finissent plus de déborder. Certains hôpitaux ont même été contraints de lancer un appel à la population pour qu'elle évite de s'y présenter.

Mme Lamquin-Ethier reproche principalement à la ministre de n'avoir rien prévu pour la période des Fêtes, tout en sachant qu'elle représente un des moments annuellement critiques pour les urgences. «Mme Marois aurait dû prévoir la distribution de nouvelles ressources bien avant le 10 janvier 2000.»

La députée libérale a également demandé à la ministre de cesser de blâmer les infirmières et les professionnels. Elle souhaite l'octroi de sommes supplémentaires pour augmenter les ressources humaines.

Toutefois, force est d'admettre que l'offre d'infirmières

VOIR PAGE A 8: URGENCES

Les titres technologiques poursuivent leur chute

■ À lire, page B 2

• LES ACTUALITÉS •

Le CLF ouvrira l'œil et le bon

Le Conseil de la langue française maintiendra la pression face aux changements technologiques et informatiques

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Conseil de la langue française (CLF) a la ferme intention de demeurer très vigilant au cours de l'an 2000 et d'exercer la pression nécessaire pour faire progresser la langue et la culture françaises.

La plupart des domaines qui continueront d'attirer son attention et feront l'objet d'une surveillance de tous les instants sont l'usage de la langue commune, au travail, dans les services et les commerces; l'intégration linguistique des enfants et des adultes; la maîtrise du français et ses répercussions dans l'enseignement, dans les médias et dans la langue de l'État.

Dans son rapport annuel 1999, le CLF promet aussi d'ouvrir l'œil face aux changements technologiques et informatiques qui ont déjà commencé à menacer sérieusement l'usage de la langue française, autant au tra-

vail qu'au foyer et que dans les loisirs et les activités culturelles.

«Le Québec, souligne le document en parlant de l'usage de l'anglais dans le monde des communications informatiques, n'échappe pas aux changements en cours, bien sûr, et ceux-ci viennent s'ajouter aux facteurs d'anglicisation déjà connus.

«Il faut donc rester vigilant, ont noté les membres du CLF, continuer d'évaluer la situation linguistique et poursuivre la recherche des moyens susceptibles d'assurer la survie et l'épanouissement du français.»

Par ailleurs, a précisé le rapport, les démarches visant le secteur informatique ne doivent pas faire oublier toutes les autres menaces qui continuent de compromettre l'évolution ou la sauvegarde de la langue française au Québec. «Nos démarches, souligne-t-on, n'impliquent aucunement un abandon des préoccupations relatives aux probléma-

tiques spécifiquement québécoises de la situation linguistique et aux mesures d'aménagement linguistique à poursuivre ou à mettre en place.»

Réussite scolaire

Pour le CLF, la langue du travail ne doit pas être confinée qu'«au cœur des ordinateurs», de même qu'à la langue de l'école.

«La maîtrise du français, dit-on, demeure encore le meilleur garant non seulement de la réussite scolaire en général, mais également des perspectives d'expansion de la langue commune et d'usage public.»

Le Conseil de la langue française s'engage donc, pour l'an 2000, à continuer d'étudier l'évolution du nombre de personnes parlant français, la réussite scolaire des élèves dans les écoles du réseau français, particulièrement à Montréal, l'affichage extérieur des commerces comme celui des raisons sociales,

«ainsi que la migration interrégionale des groupes linguistiques».

On poursuivra, aussi, les réflexions sur la loi 101, sur la langue des services de l'État. Le CLF estime que le gouvernement doit insister sur la nécessité de s'impliquer directement dans le commerce informatique pour assurer la vitalité du français dans ce secteur. Selon les auteurs du rapport, cette démarche est aussi cruciale que le processus de francisation des entreprises dans les années 70.

Le Conseil de la langue française recommande donc de porter une attention particulière au développement et à l'utilisation des outils de traitement informatisé du français. La façon de le faire est, selon lui, de lier la politique d'achat des ministères et organismes d'État à la solution du problème en forçant la participation des fournisseurs à la promotion d'outils de langue française.

Sans recourir aux tribunaux

Le sport amateur réglera ses problèmes sur-le-champ

Coderre annonce la création d'un groupe de travail qui remettra son rapport en mars

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un groupe de travail a été mis sur pied dans le but de créer un mécanisme pour régler les conflits dans le monde du sport amateur, a annoncé hier le secrétaire d'État fédéral au sport amateur, Denis Coderre.

Cette initiative a pour but d'offrir aux athlètes, aux entraîneurs et aux organismes nationaux de sport un processus indépendant pour régler les différends et ce, sans recourir aux tribunaux.

Le groupe de travail est formé de 12 personnes émanant des rangs du sport amateur, dont Jean-Guy Ouellet, président de Sport Québec; Michael Chambers, vice-président de l'Association olympique canadienne; et Gordon Peterson, président de la Fédération aquatique du Canada.

Le rapport final du groupe devra être rendu au plus tard le 31 mars prochain.

«C'est un mécanisme qui va être efficace, flexible, peu coûteux et qui va permettre de régler un problème sur-le-champ, sans s'empêtrer dans le système judiciaire», a expliqué M. Coderre en entrevue. «Je pense que le moment choisi est extraordinaire, a-t-il

poursuivi. Les gens le veulent et les athlètes aussi [...] Le milieu sportif est d'accord avec l'idée.»

Selon M. Coderre, ce mécanisme aidera à établir une relation plus équilibrée entre les athlètes et les fédérations. Il permettra également de favoriser la transparence dans les organismes sportifs. Pour lui, il s'agit de mettre avant tout l'attention sur les besoins des athlètes.

On sait que le monde des sports amateurs au Canada a été secoué, dans le passé, par plusieurs crises qui ont mis en lumière les relations difficiles entre les athlètes, souvent du Québec, et les fédérations nationales.

La dernière en date a impliqué la championne canadienne de nage synchronisée, Valérie Hould-Marchand, et sa fédération nationale. La jeune nageuse a été expulsée de Synchro Canada au mois de novembre dernier, ce qui a annulé sa participation aux prochains Jeux olympiques de Sydney, à cause d'un différend portant sur la musique qu'elle voulait utiliser lors de ses routines.

Le groupe de travail sera composé des autres membres suivants: Donald Dion, de l'Association canadienne des entraîneurs professionnels; Hilary Findlay, du Centre pour le sport et la loi; Benoît Gi-

rardin, avocat; Josée Grand-Maitre, du Centre national multisport; Sandra Levy, avocate; Scott Logan, de Sport Nova Scotia; Bruce Kidd, Université de Toronto; Marg McGregor, du Regroupement des organismes contre le harcèlement et les abus dans le sport; David Pym, de Canada Alpin; et Carla Qualtrough, d'Athletes CAN.

Satisfait des excuses

D'autre part, M. Coderre juge satisfaisantes les excuses offertes par le hockeyeur Vaslav Propal aux francophones pour avoir employé le qualificatif de «fucking frog» à l'endroit de Patrice Brisebois, du Canadien de Montréal. Le joueur des Sénateurs d'Ottawa a précisé que Brisebois n'était pas inclus dans ses excuses.

«Ce dont je suis satisfait, c'est la rapidité avec laquelle les excuses ont été faites», a expliqué M. Coderre.

Toutefois, il souligne que les insultes racistes ou discriminatoires n'ont pas leur place dans le monde des sports, peu importe si les esprits s'échauffent dans le feu de l'action. «Il y a des pas qu'il ne faut pas franchir [...] Il y a des choses qui ne se disent pas: tu ne traites pas un francophone de «fucking frog»».

La tempête du siècle en France

«Solidarité» de Chirac et Jospin avec les sinistrés

Paris (AP) — «Solidarité», c'était le maître-mot scandé dans toute la France d'après la tempête, et surtout par Matignon et l'Élysée hier, jour de conseil des ministres. Le gouvernement a annoncé pour bientôt de nouvelles mesures en faveur des sinistrés, et EDF le rétablissement du courant pour la semaine prochaine, alors que 240 000 abonnés étaient toujours privés d'électricité.

Lors du conseil des ministres, Jacques Chirac a demandé que les victimes bénéficient de «délais et des facilités de paiement des dettes fiscales, so-

ciales, voire bancaires». Il a également appelé à la création d'un «fonds social» pour venir le plus rapidement en aide aux plus démunis.

«Le gouvernement a pris les premières mesures qui s'imposent. La solidarité nationale doit être à l'image de l'entraide active et fraternelle que les Français ont déployée entre eux», a ajouté le président de la République.

Une mise en garde nécessaire aussi à l'heure où on signale des dérapages, notamment une flambée des prix des bougies, groupes électrogènes, tarifs de couvreurs ou de bûcherons. Mais

aussi une solidarité promise par Lionel Jospin, qui annonçait «de nouvelles décisions à venir», sans plus de précisions, et se voulait rassurant: non, cette «tempête du siècle» ne devrait pas venir porter un coup à la croissance. Certains estiment même que celle-ci peut connaître un boom à court terme, en raison des travaux de reconstruction ou des embauches d'urgence, notamment dans le secteur du bois, pour s'occuper des arbres abattus. Le premier ministre doit se rendre aujourd'hui en Dordogne, l'un des départements les plus touchés, alors que le gouverne-

ment a mis sur pied une commission nationale d'indemnisation pour se pencher sur les dossiers les plus délicats.

Une grande partie du conseil des ministres aura été consacrée à une communication sur la tempête et la marée noire du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement. Ce dernier jugeait que, ce soir, il resterait moins de 200 000 abonnés encore privés d'électricité.

De son côté, le p.d.g. d'EDF prend des engagements: François Roussely estime que le courant sera rétabli dans l'ensemble des foyers français la semaine prochaine. Dès hier soir, la situation était redevenue normale dans l'Eure, le Lot-et-Garonne, l'Aube et le Calvados, et d'ici la fin de la semaine, pratiquement toutes les communes devraient avoir «un point d'arrivée d'électricité».

Pas très catholique...



REUTERS

UN JEUNE PÉKINOIS s'amuse à porter la mitre d'un des trois évêques — reconnus par le Parti communiste chinois (PCC) — qui seront ordonnés aujourd'hui sans l'accord du pape. Deux églises catholiques coexistent en Chine, l'une officielle, qui a fait allégeance au PCC, compte environ 4 millions de fidèles et ne reconnaît pas l'autorité du pape, et l'autre clandestine, fidèle au Vatican, qui passe pour compter quelque 10 millions de membres.

Fin d'un coma de 16 ans

Patricia White Bull reprend soudainement conscience la veille de Noël

Albuquerque, Nouveau-Mexique (AP) — Pendant seize ans, Patricia White Bull était coupée du monde, incapable de parler, d'avaler et de bouger. La veille de Noël, elle a soudainement repris conscience.

«Ne faites pas ça», a-t-elle lâché alors que les infirmières tentaient de l'attacher à son lit, le 24 décembre.

Les médecins ne parviennent pas à expliquer pourquoi Mme White Bull, 42 ans, est sortie de l'état de catatonie où elle était tombée en accouchant de son quatrième enfant, Mark. Sa mère, Snowflake Flower, a estimé que c'était un «miracle divin».

Depuis le 24 décembre, Mme White Bull a prononcé le nom de ses enfants, s'est mise au courant des derniers développements familiaux et a passé beaucoup de temps à regarder sa progéniture et à sourire.

«Je me suis approchée d'elle, je l'ai serrée dans mes bras et elle m'a étreinte à son tour», a raconté Cindi, sa fille aînée, au Albuquerque Journal. C'était la première fois qu'elle serrait de nouveau quelqu'un dans ses bras. Au début, c'était

effrayant. Mais c'était très émouvant.

Les conversations de Mme White Bull sont claires mais encore limitées. Elle a très peu parlé jusqu'ici, écoutant beaucoup en revanche. Ses mains, étroitement serrées pendant seize ans, se sont relâchées.

Depuis qu'elle a repris conscience, elle a aussi été emmenée respirer de l'air frais en montagne et conduite dans un centre commercial. Mme White Bull a également mangé un petit bout de pizza. Comme elle a moins de difficulté à avaler, elle a même mangé du poulet et de la purée de pommes de terre lundi.

Les médecins expliquent qu'elle est tombée dans le coma après qu'un caillot de sang logé dans son poulmon l'ait empêchée de respirer alors qu'elle subissait une césarienne. Seize ans plus tard, Patricia White Bull a repris conscience, mais le manque d'oxygène a altéré ses fonctions cérébrales.

Quant à son mari, Mark White Bull, il ne songe plus à divorcer. «Si elle se rétablit et qu'elle veut reconstruire une relation avec moi, je suis là», a-t-il dit.

Un grand lit et beaucoup de vodka pour Eltsine

Jérusalem (AFP) — L'ancien président russe Boris Eltsine peut trouver un échantillonnage de vodkas et un lit taillé à sa mesure mais pas de douceurs dans sa chambre d'hôtel à Jérusalem, où il séjourne depuis d'hier à l'occasion de son pèlerinage historique en Terre sainte.

Les chefs d'État de six pays d'Europe de l'Est et du Sud à population majoritairement orthodoxe devaient participer avec M. Eltsine à ces festivités.

M. Eltsine, pour qui ce pèlerinage constituera son premier voyage à l'étranger depuis sa surprenante démission vendredi dernier, descendra dans la même suite prestigieuse que le Hilton de Jérusalem avait réservée à d'autres célébres personnalités, notamment le président américain Bill Clinton et son épouse Hillary.

«Oui, il dormira dans le même lit, qui a cependant dû être rallongé de 20 cm»,

a indiqué le directeur administratif de l'établissement Guy Klaiman. «Nous avons aussi sélectionné pour lui les meilleures vodkas, mais je suis sûr qu'il a pris ses précautions sur ce point en emportant avec lui ce qu'il y a de meilleur sur le marché», a dit M. Klaiman.

M. Eltsine, qui est accompagné de son épouse, de ses deux filles et de deux petits-enfants, a réservé pas moins de 150 chambres pour son entourage, soit près de la moitié de la capacité d'accueil de l'hôtel.

Ce dernier a tenu compte des problèmes de santé de M. Eltsine, et une température constante de 18 degrés Celsius sera maintenue dans sa chambre. «Ses médecins traitants nous ont avertis de ne pas lui offrir des douceurs ou des chocolats qu'il pourrait consommer par inadvertance — ce qui serait mauvais pour sa santé», a encore indiqué M. Klaiman.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

CLUB
402
HOMME



Liquidation
de costumes
importés d'Italie

Prix régulier 999\$

soldé 499\$

100% pure laine vierge
Griffés

Une cravate d'une valeur de
95\$ vous sera offerte à l'achat
d'un costume. Valable
jusqu'au 29 février 2000

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

Pour faire
de la
coopération

autrement!

SUCO

Solidarité Union Coopération
1453, Beaubien Est, bureau 210
Montréal (Québec) H2G 3C6
Téléphone: (514) 272-3019
Télécopieur: (514) 272-3097
Site internet: www.suco.org
Courriel: montreal@suco.org

Merci de faire parvenir
vos dons!

Des actions concrètes pour
CHANGER LE MONDE

D'accord! Je donne

Oxfam
Québec

2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (QC) H3J 2Y2
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais) • www.oxfam.qc.ca

CONCOURS DESTINATION EUROPE
LE DEVOIR CKAC 730
DE VOTRE CHOIX
À GAGNER : Jusqu'à 4 billets d'avion pour la destination de votre choix sur les ailes de **SWISSAIR**.

ACTUALITÉS

Collectionnez les avions...
 et complétez votre passeport publié chaque samedi dans **LE DEVOIR**
 = 1 billet d'avion

Le petit Cubain naufragé

Elian renvoyé chez son père à Cuba

Le garçonnet de six ans devra quitter Miami d'ici le 14 janvier

C'est au père d'Elian le petit Cubain de décider si son fils doit rentrer avec lui à Cuba ou rester aux États-Unis, a décidé hier le Service américain d'immigration et de naturalisation (INS). Le garçonnet de six ans devra quitter Miami d'ici le 14 janvier. L'enfant se trouve en Floride avec des parents après avoir quitté Cuba clandestinement avec sa mère, morte pendant la traversée avec le beau-père et huit autres personnes. Il a été récupéré par les gardes-côtes américains et est devenu un symbole que se disputent les anti-communistes et le régime de Fidel Castro.

BRIGITTE DUSSEAU
 AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Elian Gonzalez, un petit Cubain repêché fin novembre au large des côtes de Floride, doit être rendu à son père resté à Cuba, qui est le seul à avoir l'autorité légale sur l'enfant, ont estimé hier les autorités américaines.

«Nous pensons que son père a l'autorité légale et [...] l'enfant doit retrouver son père», a déclaré lors d'une conférence de presse à Washington la responsable des services américains de l'Immigration (INS), Doris Meissner.

Elle a envisagé ce retour d'ici au 14 janvier.

Mme Meissner a expliqué la décision de ses services par la «relation proche» existant entre l'enfant et son père, qui, depuis l'arrivée du petit garçon sur les côtes de Floride, réclamait son retour à Cuba.

L'enfant de six ans avait été retrouvé le 25 novembre au large de la ville de Fort Lauderdale (Floride), accroché à une chambre à air. Il était le seul survivant d'un naufrage dans lequel avaient péri douze Cubains, dont sa mère et son beau-père, et avait été recueilli par des membres de sa famille à Miami.

Mme Meissner a ajouté que le père du petit garçon, Juan Miguel Gonzalez, pourrait venir chercher son fils aux États-Unis, mais qu'il serait également possible aux proches de l'enfant qui l'ont hébergé à Miami de le raccompagner à Cuba.

«C'était un cas difficile pour l'INS [Immigration and Naturalization Service] mais ils ont agi de manière appropriée», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart.

Depuis des semaines, l'enfant au joli minois, abondamment suivi par les télévisions américaines, était au centre d'une crise ouverte entre La Havane et Washington.

Le président cubain Fidel Castro et des centaines de milliers de Cubains s'étaient mobilisés en sa faveur, réclamant, derrière le père et les quatre grands-parents du petit garçon, son retour à Cuba.

Les proches qui l'hébergeaient à Miami, soutenus par la communauté exilée cubaine, avaient eux demandé aux autorités américaines que l'enfant puisse rester aux États-Unis, estimant que son avenir y serait plus heureux.

Ils ont fait savoir hier, par un porte-parole, qu'ils n'acceptaient pas la décision de l'INS.

Habituellement, les services d'immigration américains offrent à tout Cubain touchant le sol américain des facilités pour y rester.

Disneyworld

Couvert de cadeaux depuis son arrivée en Floride, le petit Elian avait commencé mardi à fréquenter une école privée du quartier de Pequena Habana (la Petite Havane) à Miami.

Ses proches lui avaient fait découvrir Disneyworld à Orlando, et d'autres plaisirs de la vie américaine.

Un responsable gouvernemental ayant demandé à garder l'anonymat a estimé hier que le retour de l'enfant pourrait être retardé par d'éventuelles actions en justice des avocats des membres de sa famille à Miami.

Hier, plusieurs centaines de Cubains exilés ont protesté devant les bureaux de l'INS à Miami contre la décision de le renvoyer à Cuba.

Les manifestants brandissaient des drapeaux cubains et scandaient des slogans anticastroïstes.

«Qu'Elian reste ici avec nous. Que la volonté de sa mère s'accomplisse», a déclaré un journaliste cubain, Miguel Angel Aldana.

Les présentateurs des radios anticastroïstes de Floride ont demandé au public de se solidariser avec la famille d'Elian qui veut le garder à Miami.



Elian Gonzalez est allé à l'école hier comme si de rien n'était avec sa cousine Marisleysis: «Que la volonté de sa mère s'accomplisse.»

Des travaux de plus de 100 millions de dollars

Le pont Jacques-Cartier portera un nouveau tablier

LE DEVOIR

La société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. lance un appel d'offres le 6 janvier 2000 en vue d'octroyer, à l'automne 2000, le contrat de remplacement complet du tablier de plus de 60 000 mètres carrés du pont Jacques-Cartier. Ce projet majeur, évalué à plus de 100 millions de dollars, représente le plus important projet de réfection jamais entrepris pour un pont au Canada.

La plus grande partie du tablier actuel date de la construction du pont, lequel a été ouvert à la circulation en 1930. Originellement, ce tablier comprenait trois voies de circulation, deux voies ont été ajoutées dans les années 50 pour répondre à l'accroissement de l'achalandage. Aujourd'hui, la circulation annuelle du pont Jacques-Cartier est évaluée à 43 millions de véhi-

cules, le classant premier en Amérique du Nord au niveau de sa circulation par voie. Ce projet sera réalisé suivant la méthode design-construction en utilisant des panneaux de béton préfabriqués. La première phase de l'appel d'offres consiste à sélectionner un nombre limité d'entreprises devant démontrer leur capacité à réaliser un tel projet. Subsequently, ces entreprises seront invitées à présenter leur soumission en incluant les coûts de réalisation.

Les travaux sur le pont Jacques-Cartier devraient débuter au printemps 2001 et se terminer à l'automne 2002. Les travaux seront effectués durant la nuit, assurant ainsi l'ouverture de toutes les voies aux heures de pointe. De plus, la population sera avisée des détails de fermeture de voies dès qu'ils seront disponibles.

L'incorporation d'une piste cyclable fait également partie du projet.

La pré-enquête sur l'extradition de Schreiber aura lieu le 24 janvier

Toronto (PC) — L'homme d'affaires Karlheinz Schreiber a comparu en cour hier, afin de fixer la date d'une pré-enquête relative à une demande d'extradition en Allemagne pour fraude fiscale.

M. Schreiber, qui possède de la double citoyenneté canadienne et allemande, est recherché dans son pays d'origine pour escroquerie, fraude fiscale et corruption.

La pré-enquête a été fixée au 24 janvier. M. Schreiber et son avocat, Edward Greenspan, se sont dit prêts à se battre le temps qu'il faudra pour éviter l'extradition. M. Schreiber, qui est âgé de 65 ans, était souriant et semblait confiant au cours de sa brève comparution, hier. Il s'est dit prêt à faire face aux événements et a exprimé sa confiance envers son avocat.

M. Greenspan entend contester la requête en extradition à partir des changements apportés en juin à la Loi canadienne sur l'extradition.

Ces modifications, destinées à accélérer et à rendre plus efficaces les procédures d'extradition, élargissent la portée de la preuve admissible et des infractions pouvant entraîner l'extradition. L'avocat a soutenu qu'il s'agit là d'un abus de la part du gouvernement canadien.

Le procureur de la Couronne Tom Beveridge n'était pas surpris

d'apprendre que M. Schreiber veut contester les changements apportés à la Loi canadienne sur l'extradition. Toute nouvelle loi est toujours sujette à contestation, a-t-il affirmé, se disant confiant de pouvoir répondre aux arguments.

L'homme d'affaires de 65 ans est prêt à se battre

M. Schreiber, qui a joué un rôle déterminant dans l'affaire Airbus, a intenté une poursuite de 1 million de dollars contre les gouvernements canadien et allemand. Il prétend que son arrestation par la Gendarmerie royale du Canada, le 31 août dernier dans un hôtel de Toronto, enfreignait ses droits constitutionnels, ainsi que la Loi canadienne de l'extradition et le traité canado-allemand d'extradition.

M. Schreiber est soupçonné d'avoir omis de payer plus de 25 millions de marks (environ 20,8 millions de dollars) en impôts en Allemagne. Ces soupçons sont reliés aux commissions qu'il aurait présumément perçues dans le cadre de certaines transactions, y compris l'achat, par Air Canada, d'avions Airbus en 1988. M. Schreiber nie toute allégation d'irrégularité.

Il a été arrêté sur un mandat provisoire, émis par un tribunal allemand, mais n'a pas formellement été accusé.

Dans trois milliards d'années...

La mort de la Voie lactée est écrite dans le ciel

Washington (AFP) — Une collision gigantesque entre notre galaxie, la Voie lactée, hôte de notre système solaire, et sa voisine Andromède va signer la mort certaine de notre monde mais les scientifiques ne s'alarment pas outre mesure: ce choc de titans n'est pas à craindre avant trois milliards d'années.

Si la Voie lactée est une vision familière dans le ciel, la nature de cette bande blanchâtre, floue, irrégulière, qui ceinture tout le ciel étoilé, est restée longtemps mystérieuse.

Les Anciens en attribuaient l'origine à des gouttes de lait tombées du sein de la déesse Junon alors qu'elle allaitait Hercule. Galilée, le premier, l'observa à la lunette et découvrit qu'elle contenait une multitude d'étoiles non décelables à l'œil nu. Une série d'études publiée dans la revue américaine *Science* fait le point des recherches consacrées à l'histoire turbulente de cette galaxie, une parmi les 100 milliards à peupler l'univers. La Voie lactée est composée, pour sa partie visible, de milliards d'étoiles regroupées dans deux disques en spirale, longs d'environ 100 000 années-lumière. Formés de gaz et d'étoiles, ils sont en orbite, à des vitesses différentes, autour du noyau (le bulbe), composé d'un amas d'étoiles vieilles et riches en métaux.

Cette structure complexe suggère que la galaxie s'est formée par accretion de matière gazeuse et interstellaires, à partir d'un réservoir de petites galaxies satellites, un processus qui a débuté peu après le «big-bang» il y a 12 milliards d'années.

Mais la majeure partie de la matière composant la Voie lactée est en fait invisible. Cette matière «noire» forme un vaste halo sphérique entourant la partie visible et vingt fois plus gros qu'elle. Il renferme 95 % de la masse totale de la galaxie. La composition de ce halo sombre est inconnue et c'est l'une des questions qui taraudent en-

core les astrophysiciens. Selon certaines théories, il renfermerait des naines brunes, anciennes étoiles mortes dégénérées, et des particules élémentaires hypothétiques. Le centre de la galaxie situé à 28 000 années-lumière de notre Soleil est une région mystérieuse, lieu d'une interaction complexe entre des nuages gazeux ionisés, des amas d'étoiles jeunes et de ce que les scientifiques croient être un trou noir «supermassif».

«En pleine nuit on pourra lire son journal à la lumière des étoiles»

Ce monstre en effondrement gravitationnel, si dense que même la lumière ne peut s'en échapper, aurait déjà avalé en étoiles et en gaz une masse équivalente à deux millions de fois notre Soleil.

Enfin, si à Wall Street les fusions entre géants sont plutôt bon signe, dans l'Univers, elles signent la mort certaine des galaxies. C'est à une telle agonie violente qu'est promise notre Voie lactée, lentement écrasée par sa voisine deux fois plus grande, Andromède. Distantes de 2,5 millions d'années-lumière, Andromède se rapproche à la vitesse de 500 000 km/h, une vitesse qui va croissant au fur et à mesure que les deux titans s'approchent l'un de l'autre.

D'abord, les deux galaxies se frotteront mais l'énorme masse gravitationnelle de leurs halos de «matière noire» est telle qu'Andromède va écraser et déformer la Voie lactée jusqu'à la rendre méconnaissable.

Selon l'astrophysicien John Dubinski de l'Institut canadien d'astrophysique théorique, le choc se produira dans trois milliards d'années.

Vu l'espace entre les étoiles, il n'y aura pas de collisions directes mais le ciel s'embrasera alors des mille feux des étoiles massives explosant en supernovae et des bombardements de comètes. «En pleine nuit, on pourra lire son journal à la lumière des étoiles», garantit l'astronome François Schweizer des observatoires Carnegie à Pasadena.

L'homme armé au concert de Céline Dion a été libéré

PRESSE CANADIENNE

Le jeune homme qui a été arrêté dans la nuit de samedi à dimanche en possession d'un pistolet à décharge électrique dans les dernières minutes du concert de Céline Dion, au Centre Molson, a été accusé dimanche puis libéré.

Simon Rioux, âgé de 21 ans, devra se représenter devant le tribunal prochainement pour répondre à des accusations de possession d'une arme prohibée et de voies de fait sur trois agents de sécurité. Les policiers ne le considèrent pas comme dangereux.

«Rien ne laisse croire que le coup était destiné à Céline Dion. C'est clair et net», a indiqué le porte-parole du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Daniel Fortier.

Simon Rioux, d'Outremont, a été trouvé en possession d'une arme émettant des décharges de 300 000 volts.

«Ca peut paraître impressionnant, mais on peut avoir un million de volts qui passent dans le corps sans trop de mal. C'est l'ampérage qui fait mal. Il n'y en avait pas.»

«Une arme de 300 000 volts se coupe et donne une bonne décharge»,

a commenté M. Fortier qui rappelle qu'un tel engin est prohibée au Canada.

Le policier Daniel Fortier a qualifié Rioux d'individu «difficile à cerner».

Refoulé

Selon la version policière, Simon Rioux a tenté de s'introduire au Centre Molson.

Comme il n'avait pas de billet, il a été refoulé à deux reprises par des agents de sécurité. A son troisième essai, quand l'agent de sécurité lui a interdit l'accès, il a utilisé son arme à décharge électrique.

D'autres gardiens sont accourus en renfort. Deux d'entre eux ont reçu une décharge. Les gardiens s'en sont tirés avec des brûlures mineures.

Appelés sur les lieux, des policiers de la CUM ont arrêté Simon Rioux.

Il s'agissait du dernier concert de Céline Dion avant une pause de deux ans. Au cours des dernières semaines, ce concert a fait l'objet de beaucoup de publicité.

Le couple Dion-Angeli se trouvait à Las Vegas hier pour souligner leur 5^e anniversaire de mariage en compagnie de quelque 235 invités.

Nathalie ELLIOTT

Mon premier dictionnaire français illustré

Pour tout le cours primaire.

1192 pages - 25 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Liposuccion chez Montignac

Huit des dix centres minceur font faillite

LE DEVOIR

L'an 2000 commence bien mal pour les Centres minceur Montignac du Québec. Huit des dix centres de la province — tous situés dans le Grand Montréal — ont déclaré faillite au retour des Fêtes, incapables de respecter leurs obligations financières.

Deux seuls centres subsistent, ceux de Sainte-Foy et de Sherbrooke. Michel Montignac a commenté ces fermetures en qualifiant la nouvelle de «non-événement» qui fait par-

tie «de la vie normale d'une entreprise». L'Empire Montignac n'assume aucune responsabilité, les franchisés assument seuls les conséquences de leur échec.

L'annonce de ces fermetures survient au moment même où les restaurants Montignac sont à la veille d'ouvrir leurs portes. Jusqu'à preuve du contraire, leur ouverture n'est pas compromise. Environ 500 emplois sont en jeu. M. Montignac s'est dit fatigué d'être victime d'une campagne de salissage de la part des médias québécois.

SOLDE AUTOMNE-HIVER
 de **20% à 60%** de rabais



Enfants Des Longuechamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans et vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
 TÉL.: 274-2442

LE DEVOIR

POLITIQUE

Projet de loi «sur la clarté» de Chrétien et Dion

Clark ne baisse pas les bras

Son opposition farouche au projet de loi «sur la clarté» de Jean Chrétien et Stéphane Dion coûte déjà cher à Joe Clark: cinq députés conservateurs désapprouvent la position de leur leader, tout comme ses futurs électeurs de Calgary, et les commentateurs politiques du pays prédisent déjà la fin de sa carrière politique. Mais à peine les vacances de Noël terminées, M. Clark relance le débat en exposant les nuances de sa position, question de devancer ses détracteurs.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Alors que la tourmente dans laquelle il s'est vu plongé en décidant de ne pas appuyer le projet de loi fédéral «sur la clarté» s'estompée à peine, le chef du parti conservateur Joe Clark relance le débat en publiant dans un quotidien torontois une longue lettre expliquant sa démarche et en effectuant une sortie publique demain au cours de laquelle il devrait aborder le sujet.

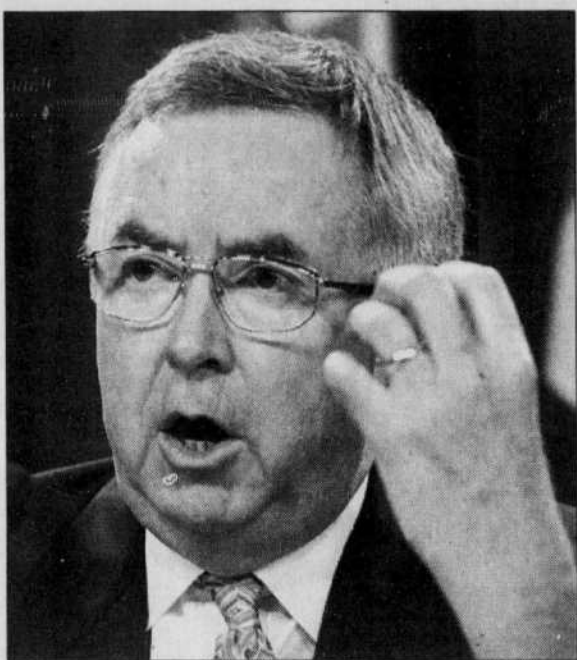
Joe Clark doit non seulement convaincre les commentateurs politiques, qui ont déclaré sa carrière politique «finie», mais aussi ses propres troupes. Cinq députés conservateurs (Elsie Wayne, Charlie Power, Bill Casey, Gregory Thompson et Norman Doyle) ont déjà annoncé publiquement qu'ils voteraient dans le même sens que les libéraux de Jean Chrétien et appuieraient le projet de loi C-20. Dans la circonscription de Calgary, où le leader du Parti conservateur entend se faire élire, une majorité d'électeurs (72 % selon un dernier sondage) approuvent le projet de loi déposé par le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

Mais M. Clark ne faiblit pas. Dans sa lettre de lundi dernier, il invite à revenir au «plan A», la voie de la non-confrontation. «Le projet de loi de Chrétien, écrit-il, ne laisse aucune place à la modération. Il incarne le dernier plaidoyer en faveur d'un fédéralisme de statu-quo et ferme la porte aux provinces qui veulent apporter des changements au Canada que le gouvernement Chrétien n'aime pas.»

Déplorant que le projet de loi C-20 ne considère que la sécession, il propose de mettre en place un processus similaire, mais positif, permettant de moderniser la fédération canadienne. «Il y a à Ottawa un gouvernement très partisan qui aime la confrontation. [...] Nous sommes à des années-lumière du «fédéralisme de coopération» de Lester Pearson.» M. Clark expose ainsi les nuances de sa position alors qu'il risque d'être bombardé de questions sur le sujet au cours des prochaines semaines. Le chef conservateur prononcera une allocution demain à Ottawa au cours de laquelle, même si le projet de loi C-20 n'en est pas spécifiquement l'objet selon sa porte-parole Stacey Gray, il soulèvera la question. Idem pour la tournée planifiée depuis novembre, donc avant le dépôt du projet de loi de Stéphane Dion, qui l'amènera en Alberta, au Manitoba et dans les Maritimes au cours du mois de janvier.

En outre, le caucus conservateur se réunira les 24, 25 et 26 janvier pour discuter de la position officielle du parti sur le projet de loi C-20. Pour le moment, rappelle André Bachand, critique en matière de relations intergouvernementales, il n'est pas question de le soumettre à un vote libre à la Chambre des communes comme le souhaiterait notamment Elsie Wayne. «Est-ce que cette position pourrait changer? J'en doute, mais j'aime autant ne fermer aucune porte.»

M. Bachand reconnaît que la position de son parti est difficile à tenir dans un contexte où la nuance est peu permise. «Mais c'est la première réaction, de ne pas être nuancé. En vulgarisant notre message, lorsque les appuis à la souveraineté et au Parti québécois vont remonter un peu, les gens vont commencer à porter attention à d'autres arguments. Il faut que les gens aient de l'ouverture. Il ne faut pas cristalliser le débat, car ce n'est pas cela le Canada.»



Joe Clark: il faut revenir au «plan A»

ARCHIVES LE DEVOIR

quelle, même si le projet de loi C-20 n'en est pas spécifiquement l'objet selon sa porte-parole Stacey Gray, il soulèvera la question. Idem pour la tournée planifiée depuis novembre, donc avant le dépôt du projet de loi de Stéphane Dion, qui l'amènera en Alberta, au Manitoba et dans les Maritimes au cours du mois de janvier.

En outre, le caucus conservateur se réunira les 24, 25 et 26 janvier pour discuter de la position officielle du parti sur le projet de loi C-20. Pour le moment, rappelle André Bachand, critique en matière de relations intergouvernementales, il n'est pas question de le soumettre à un vote libre à la Chambre des communes comme le souhaiterait notamment Elsie Wayne. «Est-ce que cette position pourrait changer? J'en doute, mais j'aime autant ne fermer aucune porte.»

M. Bachand reconnaît que la position de son parti est difficile à tenir dans un contexte où la nuance est peu permise. «Mais c'est la première réaction, de ne pas être nuancé. En vulgarisant notre message, lorsque les appuis à la souveraineté et au Parti québécois vont remonter un peu, les gens vont commencer à porter attention à d'autres arguments. Il faut que les gens aient de l'ouverture. Il ne faut pas cristalliser le débat, car ce n'est pas cela le Canada.»

Utilisation des surplus budgétaires

Les premiers ministres se rencontreront à tout prix

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Avec ou sans Jean Chrétien, les premiers ministres des provinces se rencontreront à la fin du mois pour arrêter une stratégie commune afin de convaincre le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, de penser à eux dans son prochain budget.

Cette rencontre aura lieu à l'initiative du premier ministre Lucien Bouchard, qui agit à titre de président de la Conférence des premiers ministres provinciaux, vraisemblablement à Hull, le 31 janvier. M. Bouchard a écrit à la mi-décembre à ses homologues des autres provinces les invitant à une rencontre pour discuter une fois de plus du partage des surplus budgétaires d'Ottawa, estimés à 95,5 milliards d'ici cinq ans.

La réunion aura donc lieu, bien que le premier ministre Jean Chrétien ait décliné l'invitation que lui avait adressée M. Bouchard un peu plus tôt, en novembre, à participer à une telle rencontre. M. Chrétien avait jugé qu'il revenait aux provinces de discuter entre elles de leurs demandes. Les ministres des Finances avaient également tenté de soutenir à Paul Martin, à Toronto, un engagement à partager les surplus avec les provinces, mais en vain.

À l'ordre du jour de la rencontre figurera le refinancement des programmes sociaux déjà en place et qu'admi-

nistrent les provinces avec des budgets grugés. Comme ils en avaient déjà discuté à la dernière conférence en août à Québec, les premiers ministres provinciaux entendent demander la restauration complète du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (le TCSPS) à son niveau de 1994-95, soit 18,7 milliards de dollars. Ceci représenterait une augmentation de 3,7 milliards en plus de la hausse de 2,5 milliards annoncée pour cette année. Les premiers ministres veulent également discuter de réductions d'impôts et du soutien au revenu agricole, alors que les agriculteurs de l'Ouest ont été durement touchés par la chute des prix et une réduction drastique des subventions, effectuée plus rapidement que dans d'autres pays concurrents.

«Quand [Paul] Martin a fait état des surplus du gouvernement, il n'a fait aucune mention des provinces, a expliqué l'attachée de presse de Lucien Bouchard, Christiane Miville-Deschênes. D'autre part, juste avant Noël, ils [le gouvernement de Jean Chrétien] ont annoncé un programme pour les itinérants sans même consulter aucune des provinces. [...] Chat échaudé craint l'eau chaude. Depuis qu'ils ont un peu de surplus, ils créent de toutes pièces des nouveaux programmes, [comme] la Fondation des bourses du millénaire, la Fondation pour l'innovation, au lieu de réinvestir dans les programmes sociaux des provinces.»

Ottawa veut serrer la vis morale

De nouvelles règles de censure pour l'attribution des crédits d'impôt à l'industrie cinématographique

LE DEVOIR

Ottawa veut définir de nouvelles règles d'attribution des crédits d'impôt à l'industrie cinématographique pour interdire le financement public de films «à contenu douteux».

La nouvelle loi, qui vise particulièrement les productions contenant des scènes de violence ou de relations sexuelles, pourrait être déposée aux Communes en juin.

Les producteurs canadiens ont évidemment crié à la tentative de censure de la part du gouvernement. Certains ont même prédit que cette nouvelle loi allait rendre impossible la production d'œuvres plus expérimentales et faire perdre des emplois au pays.

Les intentions fédérales et les réactions du milieu du cinéma ont été publiées hier dans le *National Post*.

«Que l'on puisse même avoir une conversation à propos d'une chose comme celle-là, à ce moment de l'histoire, est absolument grotesque», a déclaré Jeff Sackman, président de Lion's Gate Film, une compagnie torontoise spécialisée dans les productions à grand budget. «Ce n'est pas vraiment mieux que de brûler des livres.»

Les nouvelles règles sont appuyées par le ministre du Patrimoine, Sheila Copps. Des fonctionnaires du ministère des finances sont également mêlés au dossier.

Des groupes de pression affirment que la diffusion d'images violentes ou sexuellement explicites a des influences néfastes sur les jeunes auditoires. À l'automne dernier, un de ces groupes, Canadians Concerned About Violence in Entertainment (C-CAVE), a reproché

au ministère du Patrimoine de supporter financièrement Lion's Gate alors que la compagnie annonçait son intention d'adapter à l'écran le roman *American Psycho*, de Easton Ellis. Lion's Gate bénéficie de crédits d'impôt, comme de nombreuses autres compagnies de production au Canada.

L'ouvrage d'Ellis décrit dans le menu détail les assassinats d'un tueur en série. Il était particulièrement apprécié de Paul Bernardo, reconnu coupable du meurtre de deux adolescentes en Ontario, au milieu de la dernière décennie.

Toujours selon le *National Post* d'hier, un conseiller de Mme Copps a écrit au C-CAVE en décembre pour annoncer l'intention du ministère de revoir ses règles de financement. Selon ces nouvelles balises, l'aide gouvernementale serait refusée aux films contenant des scènes de violence ou de sexualité trop explicites ou encore des scènes «dégradantes pour certaines personnes».

La définition précise de ces critères et leur mode d'application pratique demeurent toutefois inconnues pour l'instant. Les producteurs interrogés hier par le *Post* donnaient l'exemple de *Crash* du Canadien-anglais David Cronenberg. Le film au contenu sexuel assez explicite a choqué plusieurs spectateurs mais a remporté un prix spécial du jury à Cannes. Aurait-il été financé par Ottawa en vertu des nouvelles règles morales?

Les producteurs canadiens devraient réclamer environ 40 millions de crédits d'impôt en 1999 et autant cette année. Les compagnies étrangères — principalement américaines — actives au pays en réclameront encore plus, autour de 60 millions pour chacune des deux années.

La diffusion
d'images
violentes
ou sexuellement
explicites aurait
des influences
néfastes
sur les jeunes

Rodrigue Biron quitte l'Alternative unie

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Rodrigue Biron, le seul souverainiste québécois que le chef du Parti réformiste, Preston Manning, avait réussi à attirer dans son projet d'unification de la droite, quitte le comité directeur de l'Alternative unie. Il dénonce ainsi l'appui que donne M. Manning au projet de loi C-20, précisant les conditions de clarté créant l'obligation pour Ottawa de négocier la sécession du Québec.

«Lors du Congrès de l'Alternative unie en février dernier, écrit-il dans sa lettre adressée à Preston Manning, toutes les résolutions adoptées allaient dans le sens, l'esprit et la lettre voulus par les Pères de la Confédération canadienne: respecter les champs de compétence des provinces définis dans la constitution. [...] Aujourd'hui, vous me voyez amèrement déçu de constater que vous avez choisi de dévier des principes énoncés précédemment pour adhérer de plain-pied au Plan B des libéraux de Jean Chrétien et devenir ainsi un nouvel artisan de la confrontation plutôt qu'un apôtre de la réconciliation.»

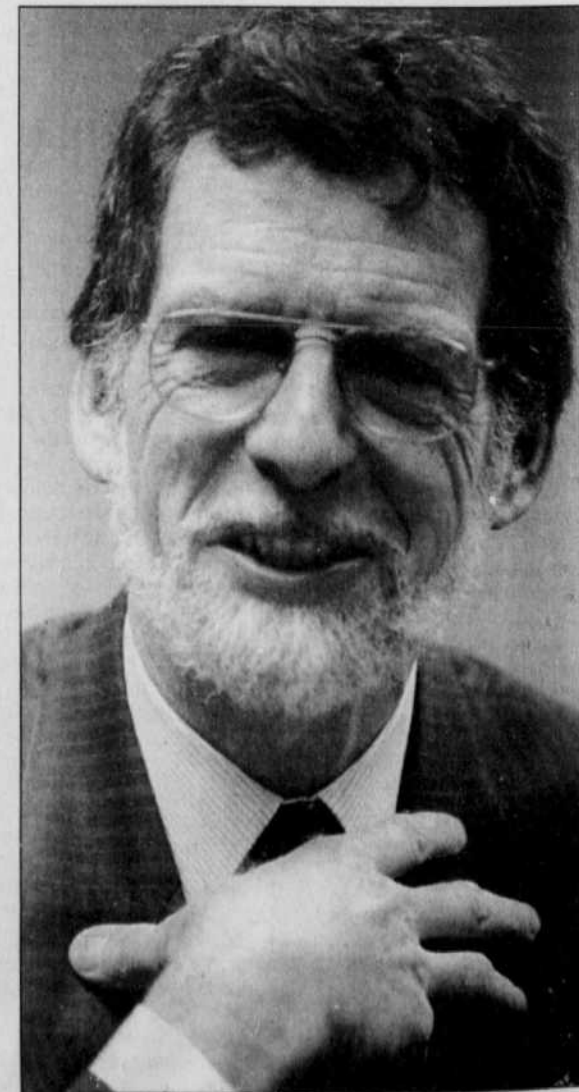
«Bâtir des ponts»

En entrevue téléphonique hier soir, M. Biron, qui a été chef de l'Union nationale dans les années 70, ministre péquiste et candidat au leadership du Bloc québécois contre Gilles Duceppe, a précisé qu'il avait vu dans le projet d'Alternative unie, auquel il s'était joint il y a deux ans, la chance de «bâtir des ponts entre les Québécois et les Canadiens».

«Il me disait souvent que le problème constitutionnel ne venait pas du Québec, mais des politiciens traditionnels. Je le voyais comme un homme de principes», dit-il au sujet de Manning.

Dans sa lettre, Rodrigue Biron rappelle que «d'autres leaders politiques canadiens semblent maintenant mieux défendre que vous les orientations décidées au congrès de l'Alternative unie», une allusion à peine voilée à Joe Clark, mais aussi au premier ministre de l'Ontario Mike Harris qui désapprouve le projet «de la clarté», ainsi qu'à Stock Weldon, le ministre des Finances de l'Alberta et candidat pressenti au leadership de l'Alternative unie qui reste encore à naître.

En appuyant le projet de loi C-20, «un couteau partisan dans notre plaie constitutionnelle», M. Manning a saboté les chances de succès de l'Alternative unie au Québec, croit M. Biron. L'Alternative unie doit tenir son congrès les 27 et 28 janvier prochains.



Rodrigue Biron: «Amèrement déçu.»

ARCHIVES LE DEVOIR

l'actualité

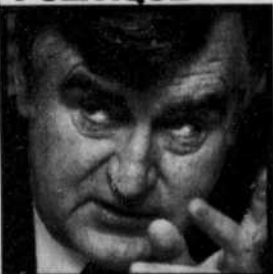
SURVEN

L'actualité
INTERNATIONALE



LE DEVOIR
Un rendez-vous avec
votre monde

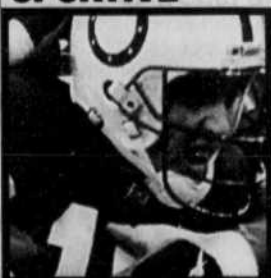
L'actualité
POLITIQUE



L'actualité
MUNICIPALE



L'actualité
SPORTIVE



L'actualité
CULTURELLE



Les
CARICATURES



GARWITE

Abonnez-vous dès maintenant

(514) 985-3355 • 1 800 463-7559

Le samedi 29 janvier 2000, ne manquez pas notre cahier spécial
Les 90 ans du Devoir, 90 ans d'histoire...

LE DEVOIR

LE MONDE

La course à la Maison-Blanche

Le dernier droit

D'ici la fin mars, émergeront les deux hommes qui s'affronteront pour la présidence américaine

PATRICE DE BEER
LE MONDE

Washington — Les fêtes de fin d'année n'auront été qu'un bref entracte dans la campagne pour l'élection présidentielle américaine. Et encore, puisque les duels entre le vice-président Al Gore et l'ex-sénateur du New Jersey Bill Bradley pour l'investiture démocrate et celle entre le gouverneur du Texas, George W. Bush, et le sénateur de l'Arizona, John McCain, dans le camp républicain, ont continué à faire la une des journaux tout au long de l'ultime semaine du millénaire.

Les autres petits candidats du Grand Old Party, s'ils continuent de faire de la figuration dans les débats télévisés, ne semblent plus avoir la moindre chance. Car l'Amérique est entrée dans la dernière ligne droite avant les primaires d'où émergeront d'ici à la fin mars les deux hommes qui s'affronteront en novembre. Le caucus de l'Iowa aura lieu le 24 janvier, suivi, le 1^{er} février, de la primaire du New Hampshire. Si ces deux États, peu peuplés, du Midwest et du Nord-Est n'envoient que quelques délégués aux conventions de l'été, ils jouent un rôle symbolique dans la course à la Maison-Blanche. En particulier le New Hampshire, qui a la réputation de favoriser les challengers aux dépens des favoris, et où Bill Bradley et John McCain sont actuellement en tête.

Les relations de Bradley

Bill Bradley vient de créer une autre surprise en amassant, au cours du quatrième trimestre, presque autant d'argent (huit millions de dollars) que George Bush (dix millions), loin devant le sénateur McCain (six millions) et Al Gore (quatre millions seulement). Ce qui montre que l'ancienne star du basketball professionnel qu'est M. Bradley dissimule, derrière son image de politicien différent, d'étroites relations avec les milieux économiques et Wall Street. Il semble désormais faire au moins jeu égal avec Al Gore. Ses chances sont bonnes au New Hampshire, il nourrit des espoirs sur New York, où jouait son équipe des Knicks, et déverse argent et énergie pour rattraper son retard dans l'Iowa. Le flou de ses positions sur l'éducation, la santé ou la politique étrangère ne lui a jusqu'à présent guère nui. Il bénéficie d'un courant de sympathie réel dans le cœur des démocrates et d'une très bonne presse.

M. Gore aurait dû profiter de la prospérité sans précédent de l'ère Clinton, auquel il a été associé plus qu'aucun vice-président. Mais ce père de famille à la vie exemplaire, ce passionné d'écologie et d'informatique, risque paradoxalement d'être

la première victime de ce que l'on appelle ici la «fatigue Clinton». L'Amérique dit merci à celui qui l'a fait prospérer, mais elle hésite devant la perspective d'un troisième mandat exercé par un Clinton bis.

Il reste néanmoins le candidat le mieux placé pour l'investiture démocrate. Soutenu par l'appareil du parti à travers le pays, par les syndicats et les enseignants, il ne se contente pas d'arpenter plusieurs fois par semaine l'Iowa et le New Hampshire. Il consolide ses positions dans le Sud et en Californie. A moins d'un coup d'éclat — toujours possible — dès le début des primaires, Bill Bradley aura du mal à maintenir son avantage.

Bouchées doubles

Le principal bénéficiaire de cette «fatigue Clinton» devrait être le candidat républicain, George W. Bush, apparemment le mieux placé, ou le sénateur McCain. Mis sur orbite par

Les
primaires
débutent
dans deux
semaines
en Iowa

l'appareil de son parti à la recherche d'un candidat capable de reprendre la Maison-Blanche en séduisant un électeur modéré inquiet de la dérive droitière du Congrès républicain, «W» est loin d'avoir convaincu. S'il excelle dans l'art de serrer les mains et dans le contact personnel, où son charme joue à plein, il lui reste à vaincre l'ennui que lui inspirent les problèmes sérieux et à démontrer que ses compétences ne s'arrêtent pas à la lecture des discours-programmes écrits par d'autres. Il reste en tête dans tous les sondages, loin devant ses rivaux, républicains ou démocrates.

Dans les deux partis, l'avantage d'être le candidat institutionnel pèse lourd dans la balance. Mais, chacun à sa manière, Bill Bradley et John McCain se sont efforcés de retourner cette situation en leur faveur. Ils ont récemment tenu réunion commune au New Hampshire sur un thème qui leur tient à cœur: le contrôle du financement politique. Ils savent que les électeurs de l'Iowa et du New Hampshire seront sensibles à leur situation de candidats indépendants des pouvoirs en place et de l'argent, ces électeurs acceptant mal que les États-majors et les médias choisissent pour eux avant le scrutin.

Pour avoir sous-estimé Bill Bradley, Al Gore a été obligé de mettre les bouchées doubles et de dépenser sans compter. Pour avoir cru avoir sa nomination en poche, «W» a dû se contenter d'une position de challenger dans le New Hampshire. Mais leur entourage demeure persuadé qu'après un départ difficile, le fils de l'ancien sénateur Al Gore senior sera opposé au fils de l'ex-président George H. W. Bush. Une dynastie contre une autre.

ALGÉRIE

L'AIS accepte de se dissoudre

REUTERS

Alger — L'Armée islamique du salut (AIS) s'autodissoudra aux termes d'un accord conclu hier avec l'armée, a annoncé la radio algérienne.

«Un émissaire de l'armée nationale et de la soi-disant Armée islamique du salut sont parvenus à un accord sur la dissolution du mouvement et le retour de ses membres dans leur famille dès les vacances de l'Aïd», a ajouté la radio. La fête de l'Aïd al-Fitr se déroule le week-end prochain.

Les deux parties sont aussi convenues de mesures techniques et matérielles, a encore dit la radio, sans autre précision.

Les responsables du Front islamique du salut (FIS, interdit) en Algérie et à l'étranger n'ont pour l'instant pas réagi à l'annonce de cet accord, qui intervient au terme de deux jours de discussions secrètes à Jijel, à 350 km à l'est d'Alger, où sont basés les dirigeants de l'AIS.

À quelques jours de l'expiration, le 13 janvier, d'une amnistie offerte par le président Abdelaziz Bouteflika, le FIS a annoncé lundi qu'il avait ordonné à sa branche armée la suspension d'un accord de démobilisation parce que les autorités n'en ont, selon lui, pas respecté les termes.

Un haut responsable de la sécurité a précisé hier que la délégation gouvernementale aux discussions de Jijel était conduite par le général Smaïn Lamari, directeur adjoint des renseignements militaires.

Aux termes d'un accord conclu en juin, l'AIS s'est engagée à renoncer définitivement à son combat contre le gouvernement et à retourner ses armes contre les factions radicales qui poursuivraient les violences.

Elle a aussi promis la démobilisation de 600 combattants en échange d'une amnistie complète et du rétablissement intégral de leurs droits civiques.

«Attitude humiliante»

Un premier groupe de 200 membres s'est démobilisé il y a une quinzaine de jours, mais un dirigeant du FIS a déclaré à Reuters qu'ils avaient été privés de leurs droits civiques et traités «de manière agressive».

Deux autres groupes de 200 combattants doivent se rendre avant l'expiration de l'amnistie, le 13 janvier.

«Les combattants ont été confrontés à une attitude humiliante, tant de la part de la population que des autorités», a déclaré hier à Reuters un dirigeant du FIS. «L'accord incluait une amnistie totale, une indemnisation financière pour les familles des combattants et un retour à leurs emplois initiaux dans l'administration ou les entreprises nationales, mais ces clauses n'ont pas été respectées», a-t-il dit.

Un responsable de la sécurité a expliqué que l'AIS demandait aussi des armes pour se joindre au gouvernement dans la lutte contre le Groupe islamique armé (GIA) et le Da'wa wal Jihad (Appel et combat), deux groupes radicaux qui ont rejeté le plan de paix, considéré comme une trahison de leur cause.

Israéliens, Syriens et Américains discutent ferme

Le grand marchandage a commencé

Madeleine Albright a participé activement aux discussions des deux groupes de travail qui se sont réunis

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS ET
ASSOCIATED PRESS

Shepherdstown — Négociateurs israéliens, syriens et américains, répartis en groupes de travail, sont entrés hier dans le vif du sujet et ont entamé leur difficile marchandage sur les modalités d'un règlement de paix pour mettre fin à un demi-siècle d'hostilités.

Les groupes de travail sur les arrangements de sécurité et sur la normalisation se sont réunis hier matin à l'hôtel Clarion à Shepherdstown où se déroulent les pourparlers.

Les deux groupes d'experts sur l'eau et sur le tracé des frontières entameront rapidement leurs travaux. Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a toutefois fait valoir que des contacts informels séparés sur ces deux dossiers avaient eu lieu mardi soir par l'entremise des Américains.

La secrétaire d'Etat Madeleine Albright et ses principaux collaborateurs pour le Proche-Orient participent activement aux discussions dans l'hôtel qui se trouve au milieu d'une grande propriété, soigneusement gardée par des dizaines d'agents des services secrets américains.

Le président
Clinton
a envoyé
un message
au premier
ministre
libanais

«Chaque groupe de travail décidera de la façon dont les travaux seront menés.» «Après chaque réunion, les membres des groupes rendront compte de leurs tractations aux chefs des négociateurs pour évaluer la situation», a indiqué une source syrienne.

Damas exige la restitution totale du plateau du Golan jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, précédant la guerre des Six Jours, tandis que Jérusalem veut revenir aux frontières internationales tracées en 1923.

Le contentieux sur les frontières est étroitement lié aux questions de sécurité, mais aussi à celles des ressources en eau. Cette différence de quelques kilomètres carrés donnerait à la Syrie l'accès au lac de Tibériade, le principal réservoir d'eau d'Israël.

La délégation syrienne dans les groupes de travail sur les questions de sécurité et le tracé des frontières est d'ailleurs composée des mêmes experts militaires, les généraux Ibrahim Omar, Hassan Khalil et Mohammed Ahmad Khalil, ce qui témoigne de l'imbrication étroite de ces deux dossiers.

Signe du dégel de l'atmosphère intervenu, MM. Barak et al-Chareh avaient participé mardi en fin d'après-midi avec leurs plus proches collabo-

rateurs à une réception informelle offerte par M. Clinton avant que le président américain ne regagne Washington par la route.

Bill Clinton, qui avait pris part aux deux premiers jours de pourparlers, a décidé que sa présence hier aux négociations n'était pas requise après la levée des blocages de procédure apparus au premier jour des discussions.

La Cisjordanie et le Liban

Dans le même temps, le président américain Bill Clinton et la secrétaire d'Etat Madeleine Albright ont envoyé des messages au premier ministre libanais Sélim Hoss lui faisant part de leur optimisme concernant la reprise des pourparlers de paix entre le Liban et Israël après le redémarrage des négociations israélo-syriennes.

Une avancée dans les négociations en cours aux Etats-Unis pourrait déboucher à un accord entre Israël et le Liban dans la mesure où la Syrie contrôle de facto la politique étrangère de Beyrouth.

Déjà, le vice-ministre israélien de la Défense, Ephraïm Sneh, a annoncé que son gouvernement insisterait sur un désarmement des milices libanaises chiïtes du Hezbollah dans le cadre de futures négociations sur la fin de l'occupation israélienne au Liban sud.

Le premier ministre israélien,

Ehoud Barak, s'est engagé à faire la paix d'ici la fin de cette année avec la Syrie, le Liban et les Palestiniens, incitant certains à parler de «course contre la montre» entre Arabes pour conclure le premier.

Hier, les Israéliens ont placé sous contrôle palestinien une base militaire désaffectée proche de Naplouse (Cisjordanie) dans le cadre d'un nouveau retrait de 5 %. Sous une pluie battante, le drapeau blanc et bleu frappé de l'étoile de David a été amené au camp Yosef où flotte désormais l'emblème palestinien.

Cette évacuation intervient avec sept semaines de retard sur le calendrier de retrait mis au point lors du sommet de Charm el Cheikh de septembre 1999.

Elle devrait être suivie prochainement du transfert d'une autre base militaire désaffectée proche de la ville de Djénine, dans le nord. Ces deux installations passeront sous le contrôle intégral civil des Palestiniens.

En tout, 5 % de la Cisjordanie va passer sous contrôle palestinien — 3 % sous contrôle civil, Israël y conservant la responsabilité de la sécurité, et 2 % passant sous contrôle intégral des Palestiniens.

Lundi, négociateurs israéliens et palestiniens ont aussi convenu d'un nouveau transfert, le 20 janvier, de 6,1 % de la Cisjordanie, comme stipulé dans les accords de Charm el Cheikh.

Les Tchétchènes brisent l'encerclement de Grozny



GLEB GARANICH REUTERS

Des réfugiés tchétchènes attendent de franchir la frontière ingouche pour retourner chez eux.

La situation se corse pour les Russes

Moscou reconnaît avoir subi des pertes

DMITRI SOUTTSEV
AGENCE FRANCE-PRESSE

Grozny — Les Russes ont reconnu hier qu'ils étaient dans une situation difficile à Grozny, la capitale tchétchène, théâtre de violents combats, dont l'encerclement a été rompu pour la première fois par les indépendantistes.

«La situation est compliquée» à Grozny, a estimé l'état-major russe basé à Mozdok (Ossétie du Nord), cité par Itar-Tass. Il a affirmé que six militaires avaient été tués au cours des dernières 24 heures ainsi que 80 combattants tchétchènes. Un responsable du ministère de l'Intérieur, le colonel Boris Maksine, a également fait état de la mort de six autres soldats dans le sud de Grozny, selon Interfax.

Depuis le début de l'offensive terrestre le 1^{er} octobre dernier contre la république rebelle, le bilan officiel est d'au moins 475 morts côté russe.

Des affrontements à l'artillerie et au mortier se sont poursuivis dans un quartier sud de la capitale, Tchernorechî, ainsi que dans la localité voisine d'Alkhan-Kala, dont les Tchétchènes ont repris le contrôle lundi, selon des sources russes et tchétchènes. «Cette zone est l'une des plus difficiles à contrôler. Les combattants tchétchènes ont trouvé là une possibilité de rompre l'encerclement de Grozny», a déclaré un officier des unités spéciales du ministère de l'Intérieur.

Selon les Russes, les Tchétchènes disposent maintenant d'un étroit corridor par lequel ils peuvent essayer de faire sortir leurs troupes de Grozny ou faire passer des renforts et des armes à l'intérieur de la ville assiégée.

Les combats de mardi et d'hier à Tchernorechî ont fait de nombreux morts et blessés du côté russe, a indiqué un officier russe à Grozny, sans pouvoir préciser le nombre. Il a ajouté que plusieurs dizaines de soldats russes avaient été faits prisonniers.

Des combats ont également lieu dans d'autres quartiers de la ville, notamment Oktiabrskaja (sud-est) et dans les faubourgs nord-ouest, où se trouve l'hippodrome, ainsi que sur la route conduisant à l'aéroport au nord de la ville, selon une source militaire tchétchène, citée par Interfax.

Dans le nord-est de la capitale, dans le quartier de Staraja Sounja, les unités spéciales du ministère de l'Intérieur ont progressé vers le centre-ville en essayant des tirs de mortiers des combattants tchétchènes cachés dans les immeubles en ruines.

«De nombreux bâtiments ont été transformés en bunkers. Les tireurs d'élite tchétchènes sont actifs en permanence, ce qui nous a valu de nombreux blessés», a commenté le commandant Nikolai. Selon les Russes, Grozny est défendue par quelque 2000 combattants.

Des réfugiés tchétchènes et des soldats russes cités par la télévision NTV à Moscou ont fait état de combats hier à Alkhan-Kala, où plusieurs centaines de combattants tchétchènes dirigés par le chef de guerre Arbi Baraïev sont encerclés par les Russes. Le colonel Boris Maksine, cité par Interfax, a confirmé que les forces fédérales avaient encerclé Alkhan-Khala et commencé à «exterminer» les rebelles.

Aslambek Batsaïev, 27 ans, arrivé d'Alkhan-Kala à Nazran, dans la république voisine d'Ingouchie, a indiqué que de nombreux civils fuyaient Alkhan-Kala hier et que des combats avaient lieu entre Tchétchènes et Russes dans le village voisin de Krasnopartizanski.

Les troupes fédérales ont par ailleurs affirmé avoir encerclé deux localités du sud et de l'est de la Tchétchénie, Chatol et Vedenov, fief du chef de guerre Chamil Bassaïev, précisant que de 2000 à 4000 rebelles y étaient retranchés. Le président tchétchène Aslan Maskhadov a proposé une trêve de trois jours des combats, mais cette offre a aussitôt été rejetée par Moscou.

Les paysans déplacés

Le dialogue s'engage à Bogota

JACQUES THOMET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogota — Le dialogue s'est engagé hier à Bogota après la libération la veille au soir de 33 des 37 employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont les locaux sont toujours envahis par une centaine de paysans déplacés par la violence.

Une première réunion de «dialogue» s'est tenue hier matin entre des fonctionnaires colombiens et une délégation des déplacés qui occupent depuis mardi les locaux du CICR, mais sans donner de résultats concrets. De nouveaux pourparlers sont prévus pour aujourd'hui.

Installés depuis le 14 décembre sur des cartons devant les locaux du CICR, une centaine de ces émigrés de l'intérieur, chassés de leurs terres par les menaces de mort, avaient envahi le siège local de la Croix-Rouge mardi matin pour exiger du gouvernement l'octroi d'une subvention à chaque famille de 8000 \$ pour pouvoir survivre.

«Par cette occupation, nous avons voulu donner une répercussion internationale à notre mouvement, afin que le CICR serve d'intermédiaire auprès du gouvernement colombien, coupable de négligence à l'égard des déplacés», a déclaré l'un de leurs porte-parole, Octavio, qui a souhaité garder l'anonymat «pour des raisons évidentes de sécurité».

La libération mardi soir de 33 employés du CICR, retenus depuis le matin par une centaine de déplacés, a permis de détendre le climat. Le CICR n'a toutefois pas repris ses opérations en Colombie, suspendues jusqu'à la fin de cette occupation, «sous réserve d'une évaluation ultérieure», ainsi que l'a indiqué son responsable en Colombie, le Suisse Rolin Wavre.

Selon l'accord intervenu mardi soir, quatre fonctionnaires du CICR, qui pourront alterner avec d'autres de leurs collègues, resteront dans les locaux pendant les négociations.

Les quatre membres du CICR actuellement présents au siège de la Croix-Rouge sont deux Suisses, Christine Studer et Pit Deli, un Belge, Geert Haghebaert, et un Italien, Maurizio Geremia. Le porte-parole du CICR, le Colombien Carlos Rios, dispose d'un accès libre aux locaux.

Rolin Wavre a participé hier matin en qualité de témoin à la réunion qui s'est tenue dans le bureau du procureur général Jaime Bernal Cuellar entre six délégués des déplacés et le directeur du Réseau de solidarité sociale (office gouvernemental), Fernando Medellín.

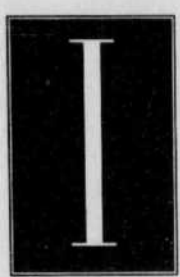
Le CICR, installé en Colombie depuis 1969, fournit une aide annuelle de 5,3 millions de dollars aux déplacés par la violence dans le pays.

La guerre civile, avec un bilan de plus de 120 000 morts depuis 1964, a provoqué le déplacement forcé de 1,7 million de Colombiens, pour la plupart livrés à la charité publique et cantonnés dans des refuges de fortune.

É D I T O R I A L

Confidentialité et égalité de traitement

La Commission Moisan sur les allégations de fuites de renseignements fiscaux vient de remettre son rapport. Il nous apprend que deux attachés politiques ont agi de façon inappropriée, exonérant de tout blâme le premier ministre Lucien Bouchard. Mais on apprend surtout qu'ils ont agi suivant les mauvaises habitudes prises au sein du ministère du Revenu depuis 1969. L'important, maintenant, est de modifier les mœurs en corrigeant les procédures.



Michel Venne

Il faut d'abord se réjouir de la fin d'une saga. Il y a plus de deux ans, un journal révélait que des renseignements confidentiels provenant du dossier fiscal d'un député bloquiste, Ghislain Lebel, avaient transité par le bureau du premier ministre et avaient été utilisés à des fins partisanes. Après l'enquête avortée de la CAI, qui dura 17 mois, le juge Jean Moisan a repris le travail à zéro et, après sept mois, rend un rapport très instructif.

Il identifie deux coupables, qui ne sont pas très heureux. Les conclusions de la commission ne peuvent toutefois entraîner directement une responsabilité civile ou pénale. Le juge n'a pu non plus identifier la source primaire de la fuite. De même, la commission refuse de se prononcer sur la responsabilité du ministre et du premier ministre pour les actes faits par leurs attachés politiques. Il reste évident que ni Roger Bertrand ni Lucien Bouchard n'ont eu connaissance des échanges d'information qui sont survenus. La commission rejette les allégations de tentative de camouflage. Il apparaît donc que le plus grave dans cette histoire tient à l'inadéquation des règles en vigueur, qu'il faut rapidement corriger dans trois grands domaines.

1. La confidentialité des dossiers fiscaux. Puisqu'une fuite est survenue, il va sans dire que la protection de la confidentialité des renseignements détenus par le ministère du Revenu est en cause même si, selon le juge Moisan, l'incident sous enquête est un cas isolé. Il y a longtemps que sont connus les mécanismes qui peuvent être appliqués pour accroître la sécurité des dossiers fiscaux. Le ministère n'a qu'à les mettre en œuvre. Entre autres, il faut, comme le suggère le juge, faire de la consultation de dossiers fiscaux à des fins inappropriées une infraction passible de sanctions.

Il reste que le problème sous enquête concernait le dossier d'un député. Or les dossiers des députés et des sénateurs sont traités selon une politique particulière dite de circulation restreinte. Seule une poignée de fonctionnaires ont accès à ces dossiers et ils sont traités séparément. Les parlementaires n'en tirent aucun avantage fiscal: ils ne paient pas moins d'impôt. Mais la commission a permis d'apprendre que les députés délinquants bénéficient, grâce à cette politique, d'une clémence plus grande: ils ont droit à un avis supplémentaire avant d'être frappés d'une pénalité ou d'une publicité malencontreuse.

Cette situation crée une inégalité de traitement qui n'est pas justifiable. Si un député ne paie pas ses impôts, il doit être soumis aux mêmes procédures que le contribuable moyen, lequel s'attend lui aussi à ce que son dossier fiscal bénéficie du secret fiscal. Le juge a raison de proposer l'abolition de cette politique et son remplacement par le renforcement des mesures de sécurité qui entourent l'ensemble des renseignements détenus par le ministère.

2. Les liens entre le ministère et le cabinet du ministre. L'enquête a révélé une situation embarrassante. En vertu d'une pratique ancienne, les attachés politiques du ministère du Revenu sont souvent appelés à intervenir pour aider un contribuable à régler un litige avec le ministère. Par ce fait même, ils ont accès à des renseignements confidentiels. Cela n'est pas normal. Cela est d'autant moins normal que le ministère a créé un Bureau des plaintes chargé de traiter ce genre de situation.

Le Bureau des plaintes doit être seul habilité à traiter les cas litigieux, avec les mécanismes d'appel appropriés. Cela assure une meilleure garantie d'impartialité de traitement, que le contribuable soit sympathique ou non au parti dont est issu le gouvernement.

Il serait important, donc, de bien distinguer les rôles de manière à ce que les attachés politiques n'aient plus à traiter de renseignements personnels. Faut-il pour cela créer une agence autonome, distincte du ministère, comme le propose le juge Moisan? A première vue, cela n'apparaît pas essentiel, du moins pas pour les seules fins recherchées ici.

3. Le conflit entre la Loi du ministère du Revenu et la Loi sur l'accès à l'information. Le juge met en lumière un dernier problème, déjà largement publié par la controverse concernant l'utilisation par des sous-traitants, à des fins de sondage, de renseignements fiscaux confidentiels. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'une révision des régimes en place s'impose.

Les lois donnent lieu à des interprétations divergentes. Il y a lieu de préciser le sens des termes et d'harmoniser la Loi du ministère du Revenu avec la Loi sur l'accès. Cette discussion devrait avoir lieu à la faveur de la révision quinquennale de la Loi sur l'accès, déjà en retard de près de deux ans, et au cours de laquelle le gouvernement avait proposé, en 1998, de renforcer les pouvoirs de contrôle *a priori* de la Commission d'accès à l'information.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Habiles, les fédéralistes

Il faut bien l'admettre, les fédéralistes sont beaucoup plus habiles que les indépendantistes. Depuis des mois, ils répètent et répètent qu'il faut une question claire lors d'un référendum, ce qui signifie qu'au dernier référendum, la question n'était pas claire. Or tout le monde sait que c'est là pure invention, mais c'est un moyen très efficace de discréditer la démarche indépendantiste.

Depuis quelques années, les fédéralistes répètent que les Québécois ne veulent pas de référendum. Les indépendantistes laissent dire, ne répliquent pas. S'ils avaient répété et répété que le référendum est la démarche démocratique par excellence, que s'opposer à la tenue d'un référendum, c'est s'opposer au bon fonctionnement de la démocratie, peut-être les sondages auraient-ils été différents. Mais les indépendantistes ont laissé dire, et les gens ont fini par penser qu'ils ne voulaient pas de référendum. Et il semble que même les chefs du Parti québécois n'en veulent pas non plus.

Paul-Émile Roy
Lorraine, 19 décembre 1999

Canuel: mort d'un plus vrai que vrai

Je viens d'apprendre la mort du comédien Yvan Canuel! Que Dieu ait son âme. Durant deux ans, en 1980-81, j'ai fréquenté assidûment cet acteur brillant qui allait sans doute nous montrer davantage encore ses talents. Le réalisateur Louis Bédard et moi, au printemps de 1980, nous cherchions fort qui pourrait incarner à la télé ce formidable fermier de Saint-Joseph-du-Lac, haut en couleurs, fort en gueule (décédé lui aussi), qui avait peuplé mes étés de jeunesse alors qu'il était proprio d'un lot de chalets à Pointe-Calumet et vendeur de blocs de glace, là même ou un boulevard porte son nom, ah ce bonhomme Proulx, le merveilleux bavard, charpentier, menuisier, dépanneur de toutes ces joyeuses «veuves d'été», nos mères.

Yvan Canuel fut un choix providentiel. Dans la série télévisée *Boogie-Woogie*, il se transforma de façon efficace, magique, en paysan ratoureux, philosophe autodidacte et «connaisseur» des jolies dames de la ville.

Ubaldo Proust, son rôle, fit sa connaissance sur la plage et, éberlué par ses prodigieuses «imitations», le congratula généreusement. Bédard et moi n'en revenions pas. J'avais questionné Yvan: «Viens-tu de la campagne, as-tu été élevé sur une ferme, as-tu connu un tel phénomène?» Canuel me répondit: «Mais non, Claude, je suis un comédien. C'est mon métier, c'est tout.»

Bien plus cultivé qu'il le laissait paraître (j'ai une lettre de lui étonnante d'érudition), modeste, l'artiste Yvan Canuel, avec l'âge très mûr, s'appropriait sûrement à nous offrir des performances qui nous auraient éblouis. Il en avait l'étoffe et les acteurs de sa génération sont de plus en plus rares. Maudite mort!

Croyant, il me l'avait dit, le voilà dans la lumière des lumières. Il va rôder sur son pays de Soulages et on l'entendra rire de sa voix gutturale jusqu'au mont Royal, beau temps, mauvais temps! Adieu, adieu, long gaillard filiforme si plein de vie pourtant!

Claude Jasmin
Auteur
Montréal, décembre 1999

Mauvaise mère?

C'est l'histoire du jeune garçon qui voit ses parents divorcer. Comme dans bien des cas, le père quitte le foyer et les enfants restent avec la mère. La chienne empêchant la discussion, le père ne fournit plus sa part pour subvenir aux besoins des enfants. La mère manquant d'argent et les vivres se faisant rares, elle doit avertir son jeune qu'elle coupe de moitié le montant hebdomadaire de son argent de poche. Le jeune veut aller au cinéma avec ses copains mais doit dire non, faute d'argent.

A ses copains, qui s'interrogent, il dira: «Ma mère m'a coupé ma paye de moitié» et ses amis de se dire

entre eux: «As-tu déjà vu ça, une mère pareille?» Et la mère se retrouve avec l'étiquette de «mauvaise mère». Comme le père n'est pas là pour subir le harcèlement de son garçon, ce dernier en viendra à oublier le père et ses amis feront une mauvaise réputation à la mère.

Le fédéral a beaucoup dépensé et s'est retrouvé avec un immense déficit et une dette énorme. Le Québec se sentant mal dans cette maison instable, veut se séparer. Le fédéral décide de se venger et coupe les paiements de transferts au Québec.

Le Québec voit les vivres diminuer partout dans les écoles, les hôpitaux, les CLSC, partout. Il décide de couper 355 millions aux municipalités pour l'aider à passer au travers de la crise. Monsieur le maire Tremblay crie au meurtre et aux journalistes et citoyens qui l'interrogent, il monte sur ses grands chevaux et demande son butin. Journalistes et citoyens sont confondus devant tant de mesquinerie de Québec.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la rivière des Outaouais, le fédéral amasse l'argent à la pochetée et refuse d'en donner à la mère, car il sait bien qu'un enfant coupé par sa mère et qui reçoit des cadeaux en double du père se prendra d'admiration pour le père qui n'est plus là que pour deux ou trois repas par semaine.

Et vive le divorce... pour le père! Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs les maires, facile de faire passer la taxe Trudel, comme vous l'appellez, comme un geste ignoble du Québec.

En réalité, c'est que vous manquez du courage et du «je me souviens» nécessaires pour dénoncer le vrai coupable qui s'est réfugié au loin et qui continue de dépenser dans des choses futiles, pourvu qu'il en retire sa petite gloire et qu'elles portent toutes l'étiquette du millénaire. Pourtant, il suffirait que les conseils municipaux s'unissent avec Québec pour que le fédéral ne puisse faire autrement que de restituer son dû au Québec!

Gaston Beauchesne
Conseiller municipal
Sainte-Luce-sur-mer, 17 décembre 1999

LIBRE OPINION

Surpeuplement des écoles francophones de Montréal: le gouvernement doit agir

ROBERT CADOTTE

Commission scolaire de Montréal

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit qu'en septembre prochain, 3250 élèves n'auront pas de place dans leur école de quartier. D'autres seront entassés au-delà des normes acceptables.

En agissant immédiatement, le gouvernement pourrait régler le problème de la majorité d'entre eux. La stratégie qu'il semble avoir prise nous fait cependant craindre qu'à peine 850 de ces élèves pourront fréquenter une école de leur quartier en septembre prochain.

La CSDM tient à informer tous les parents de cette situation critique, voire inadmissible. Le surpeuplement de plusieurs de nos écoles est non seulement injuste mais injustifié. Le problème est connu, les solutions aussi.

Rappelons d'abord l'origine du problème. Il remonte à la création des commissions scolaires linguistiques, le 1^{er} juillet 1998.

A cette occasion, le gouvernement a partagé les immeubles des anciennes commissions scolaires confessionnelles entre les nouvelles commissions scolaires linguistiques (francophone et anglophone). Il a alors accordé moins d'espace par élève à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qu'à la Commission scolaire English-Montreal (CSEM), avec pour conséquence que la première s'est retrouvée avec des écoles surpeuplées et la seconde, avec des écoles à moitié vides.

De fait, lors du partage des bâtiments, si tous les enfants avaient été traités également, la CSDM aurait dû recevoir des bâtiments supplémentaires pour une valeur de 77 millions de dollars, soit une dizaine d'écoles ainsi que la totalité des bâtiments loués ou vacants de l'ex-CEPM.

Les 3250 places manquantes pour nos élèves sont concentrées surtout dans quatre quartiers de la CSDM, soit Côte-des-Neiges (1600 élèves), Notre-Dame-de-Grâce (350 élèves), Saint-Michel Sud (300 élèves) et Ahuntsic (1000 élèves). À cela s'ajoutent trois autres problèmes. Plusieurs services de garde débordent. L'école internationale secondaire est logée dans des locaux vétustes. Enfin, il manque un centre d'éducation des adultes dans Côte-des-Neiges, une urgence pour permettre aux parents immigrants de bien s'intégrer dans la société québécoise.

Sans pénaliser les élèves anglophones, le ministre de l'Éducation peut régler une bonne partie de ces problèmes en nous transférant immédiatement cinq écoles, soit l'école Saint-Kevin, l'école Sainte-Monica (ou l'école Somerled), l'école Marymount, l'école Emily Carr (ou l'école Francesca Cabrini) et l'école Pius X. Il doit également transférer le plus rapidement possible les bâtiments loués ou vacants qui sont censés revenir à la CSDM (notamment l'annexe Garnier).

Enfin, pour régler entièrement le problème de Côte-des-Neiges, le ministre doit accorder immédiatement les fonds pour de nouvelles constructions puisque aucun autre bâtiment n'est disponible dans ce secteur.

Dans une deuxième phase, le ministre doit financer les agrandissements de l'école Joseph-François-Perrault, de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, de l'école Marie-Favory et de six services de garde.

Confusion sur les enjeux

Dans le débat qui a entouré le partage des bâtiments depuis un an et demi, il s'est dit beaucoup de choses qui ont semé la confusion sur les enjeux du problème.

Dans un premier temps, le ministère de l'Éducation

s'est d'abord lavé les mains de la question en la réduisant à une simple chicane entre deux commissions scolaires, comme si la solution reposait sur la bonne volonté de ces dernières.

Un côté choquant

Il y a un côté passablement choquant à renvoyer aux commissions scolaires la solution au surpeuplement actuel de nos écoles. Chicane ou pas, la CSDM n'a aucun moyen pour forcer la Commission scolaire English-Montreal à tenir compte des besoins de nos élèves. De son côté, la CSEM n'a aucun intérêt à nous rétrocéder des bâtiments, à moins que le gouvernement ne lui verse une compensation financière. Pourquoi le ferait-elle puisque son rôle est d'obtenir le maximum pour ses élèves et non de se préoccuper de l'équité avec la commission scolaire voisine? C'est au gouvernement de voir à l'équité entre tous les élèves. De fait, c'est le gouvernement qui a créé de toutes pièces un problème en procédant à un partage inéquitable des bâtiments; lui seul a les moyens législatifs pour le corriger.

Dans un deuxième temps, le ministre a ensuite envisagé de construire de nouvelles écoles pour pallier le manque de places-élèves. La réaction a été très vive. Des constructions neuves, il en faut effectivement dans le quartier Côte-des-Neiges. Mais il n'en faut pas partout. Il serait en effet absurde de construire de nouvelles écoles à côté d'écoles à moitié vides. Les écoles, qu'elles soient gérées par la CSDM ou la CSEM, ont toutes été payées à même les impôts des Québécois. Espérons que le ministre a finalement remis son idée de construire de nouvelles écoles à côté d'écoles à moitié vides. Les écoles constituent un patrimoine qui appartient à tous les petits Québécois égale-

ment, de quelque origine qu'ils soient.

On a enfin questionné l'efficacité des représentants de la CSDM auprès du ministre de l'Éducation. Encore ici, il y a erreur sur la cible. Les représentants de la CSDM, tout convainquants qu'ils puissent être, n'ont aucune chance de faire bouger le gouvernement par la seule force de leur argumentation. Le bien-fondé des demandes de la CSDM n'est plus à démontrer. Si le gouvernement n'a pas bougé jusqu'ici, ce n'est pas parce que nos demandes sont injustifiées. C'est parce que les calculs politiques ont pris le pas sur le bien-être des enfants. S'il n'en tient qu'à la logique, les solutions sont connues et évidentes. Pour amener le gouvernement à agir rapidement, le seul recours qui nous reste repose donc sur l'opinion publique.

Au cours des jours qui viennent, le ministre soumettra peut-être sa solution. Souhaitons qu'elle ne soit pas fondée sur une stratégie politique visant à diviser les parents entre eux, en donnant à certains quartiers et pas à d'autres. Si c'était le cas, nous espérons que les parents de toute la commission scolaire manifesteront leur solidarité avec les élèves laissés en plan par la solution gouvernementale.

En terminant, la CSDM repose la question: qu'attend le gouvernement du Québec pour régler définitivement ce dossier?

S'il n'agit pas d'ici au 31 janvier, la Commission scolaire sera dans l'obligation de mettre en place des solutions temporaires pour septembre prochain. Ces solutions temporaires se feront cependant au détriment de tous les élèves de la CSDM. Les solutions temporaires coûtent cher et il faut prendre l'argent quelque part. Cela signifie qu'on devra couper dans d'autres services aux élèves.

Seules les pressions de l'ensemble des parents de la CSDM peuvent inciter le gouvernement à agir.

IDÉES

Un mode de scrutin à réformer

Le même poids pour tous les votes?

Si c'est vrai pour le référendum,
ça doit l'être aussi pour les élections québécoises

PAUL CLICHE

Auteur du livre Pour réduire le déficit démocratique: le scrutin proportionnel

Dans la campagne publicitaire qu'il a menée ces dernières semaines à coups de pages d'annonces dans les quotidiens pour contrer le coup de force du gouvernement Chrétien, le gouvernement Bouchard en a consacré une, particulièrement éloquent, à l'égalité du vote des citoyens.

Cette annonce était illustrée par une balance indiquant que les votes «non» auraient plus de poids que les votes «oui» lors d'un éventuel référendum si la majorité exigée dépassait 50 % + 1. Le texte était coiffé du titre «Pourquoi tous les votes n'auraient pas le même poids?». Il se lisait ainsi: «En modifiant la règle de 50 % + 1, un vote fédéraliste aurait mathématiquement plus de poids qu'un vote souverainiste. Le principe fondamental «un électeur, un vote» et le droit à l'égalité des électeurs seraient ainsi bafoués. C'est une situation qui créerait un dangereux précédent dans un pays qui prétend être un phare de la démocratie dans le monde.»

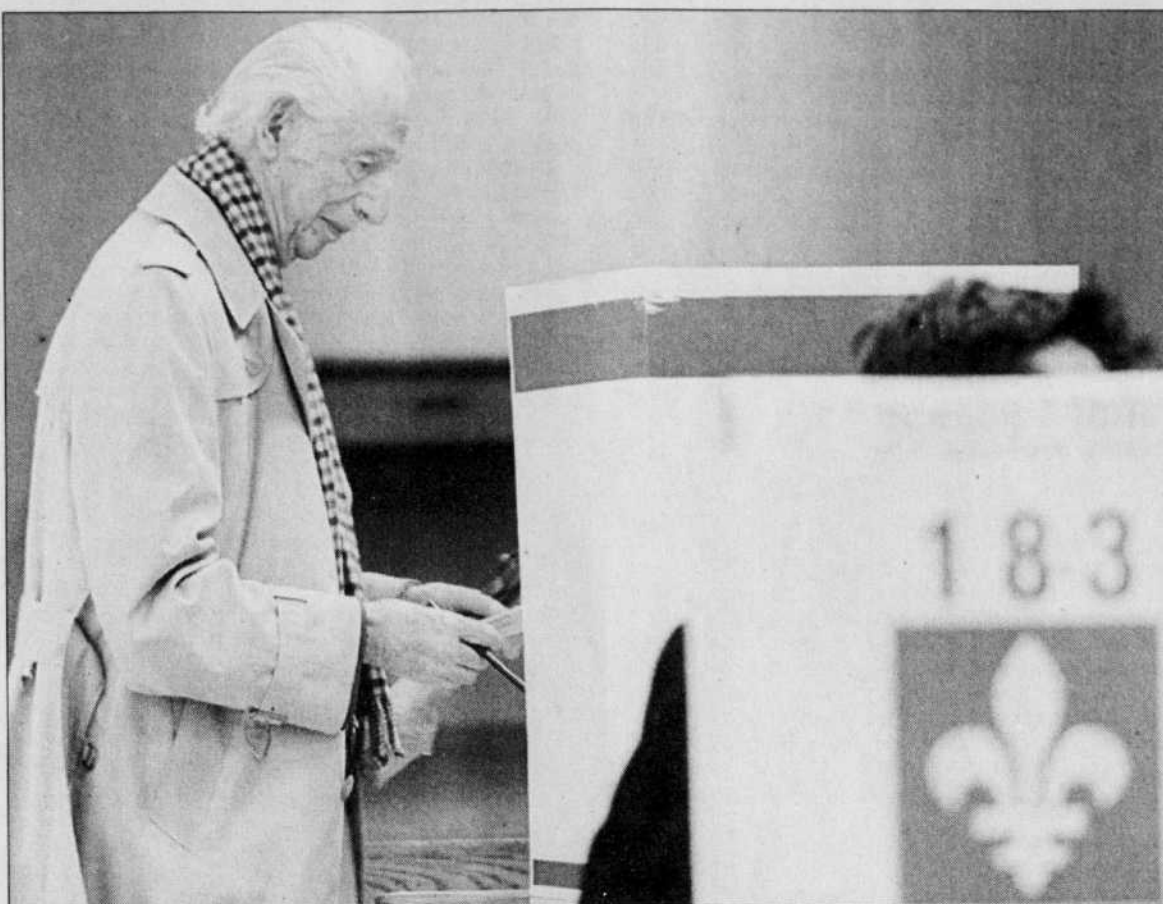
La situation est pire à l'Assemblée nationale

Fort bien! Mais pourquoi le gouvernement Bouchard ne reconnaît-il pas dans la même foulée que, lors des élections de novembre 1998 qui l'ont ramené au pouvoir avec une forte majorité parlementaire même si son parti a reçu moins de voix que les libéraux, les votes péquistes ont eu 21 fois plus de poids que les votes adéquistes dans l'élection des députés et que les votes libéraux ont eu pour leur part 11 fois plus de poids que les votes adéquistes? En effet, il n'a fallu en moyenne que 23 000 voix pour faire élire chacun des 76 députés péquistes et 37 000 voix dans le cas des 48 députés libéraux, alors qu'il en a fallu près de 500 000 pour faire élire un seul député adéquiste, en l'occurrence Mario Dumont.

Le gouvernement actuel sait pertinemment que la seule façon de corriger cette iniquité, qui ne s'est jamais manifestée avec autant d'acuité qu'aux dernières élections, est de respecter enfin l'engagement inscrit, depuis 1970, dans le programme de son parti pour réformer le mode de scrutin majoritaire en le remplaçant en tout ou en partie par le scrutin proportionnel. Après 14 ans de pouvoir péquiste, rien n'a encore été réalisé à cet égard.

Le 16 décembre dernier, le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, admettait à l'Assemblée nationale, en réponse à une question du député libéral Jacques Chagnon, qui soulignait les contradictions gouvernementales, qu'il n'avait pas encore fait les démarches auprès du caucus péquiste et du conseil des ministres en vue de convoquer la commission parlementaire sur la réforme du mode de scrutin et de la carte électorale qu'il avait promise le 1er juin dernier.

C'est le même ministre Chevrette qui avait d'ailleurs renié le programme de son parti, le 22 janvier 1999, en accordant sa préférence au mode de scrutin actuel plutôt qu'à la proportionnelle compensatoire préconisée par le PQ.



REUTERS

Aux élections de novembre 1998, les votes péquistes ont eu 21 fois plus de poids que les votes adéquistes dans l'élection des députés et les votes libéraux ont eu 11 fois plus de poids que les votes adéquistes?

Heureusement, le premier ministre Bouchard est immédiatement intervenu pour compléter la réponse décevante de son ministre en déclarant «qu'il faut prendre très au sérieux les questions qui ont trait aux éléments fondamentaux, aux composantes essentielles de la vie démocratique, particulièrement ce qui est relié à l'égalité des votes». Il a également rappelé que «le gouvernement sait qu'il faut examiner toutes ces questions. On sait que dans le programme du Parti québécois il y a des considérations importantes à ce sujet».

Quand le gouvernement passera-t-il de la parole aux actes?

La déclaration faite par le premier ministre, le 16 décembre dernier, aurait été beaucoup plus convaincante si, du même souffle, ce dernier avait annoncé quelles mesures précises entendaient prendre son gouvernement pour qu'aux prochaines élections québécoises une majorité de voteurs (plus de 2 278 000) ne soient pas victimes de la même injustice qu'en 1998.

Le gouvernement péquiste devrait profiter du consen-

sus existant présentement entre les trois partis représentés à l'Assemblée nationale pour remplir l'engagement historique pris par son parti quant à la réforme du mode de scrutin.

À défaut de ce faire, la lutte entreprise par le gouvernement Bouchard afin de contrer le coup de force fédéral ne saurait avoir la crédibilité nécessaire pour obtenir l'appui d'une majorité de citoyens québécois; notamment, les 56 % de voteurs dont le choix électoral a eu un poids bien moindre que ceux des votes péquistes en novembre 1998. Il faut donc que le gouvernement mette fin au plus tôt à cette situation scandaleuse s'il veut être pris au sérieux lorsqu'il accuse Ottawa de vouloir se livrer à des pratiques semblables à celles qu'il tolère parce qu'elles le favorisent. La transparence, n'est-ce pas la règle d'or lorsqu'il s'agit de réunir les conditions gagnantes pour un éventuel référendum?

Un indépendantiste qui souhaite vivement que le gouvernement péquiste ait enfin la décence de pratiquer ce qu'il prêche.



Graham Fraser

Le défi d'interpréter le Canada

Le Canada a perdu récemment l'un des géants du journalisme de ce siècle, mais il demeure que cette contribution on ne peut plus valable est presque inconnue de la part de la profession. William Arthur Irwin s'est éteint à l'âge de 101 ans au mois d'août. Il a vécu trop longtemps pour que ses réalisations ne soient pas évoquées au bénéfice des générations qui l'ont suivi. Irwin est l'homme qui, au cours des années 40, a transformé le magazine *Maclean's* en publication nationale, lui faisant perdre son aspect colonial.

Ce journaliste a fait partie de la première génération d'intellectuels canadiens-anglais qui, selon l'historien Patrick Brennan, accordaient leur première allégeance au Canada: «[...] Irwin croyait passionnément que son pays doit posséder une voix indépendante dans le monde, et que l'avenir du Canada n'était limité que par la timidité et l'absence de vision des Canadiens.»

Irwin a fait partie de l'équipe de *Maclean's* durant un quart de siècle, de 1925 à 1950. Il travailla sous la direction de H. Napier Moore, un Anglais qui, selon Brennan, fut anglophile, snob aux idées extrêmement conventionnelles. «On a eu une bataille entre un Anglais et un Canadien qui s'est poursuivie pendant 25 ans», racontait Irwin peu avant de célébrer ses 100 ans.

Enfin, en 1945, Irwin devint rédacteur en chef du magazine. C'est lui qui a vu à rassembler une équipe de journalistes de grand talent: Ralph Allen, Pierre Berton, June Callwood et (sur une note plus personnelle) mon père, feu Blair Fraser. «Notre mission, comme Irwin ne cessait pas de nous le rappeler, fut d'interpréter le Canada aux Canadiens», écrit Pierre Berton.

Il donnait sa propre interprétation de l'identité canadienne — ce casse-tête perpétuel des intellectuels canadiens-anglais — en signant le dernier texte que *Maclean's* a publié de lui en 1950: «Le Canadien... c'est le Nord-Américain dans lequel il y a eu et il existe toujours un conflit constant entre l'histoire et la géographie.» Selon lui, la résolution de ce conflit a produit la réconciliation canadienne entre le nationalisme et l'internationalisme: réconciliation qui reconnaît le concept d'une souveraineté nationale limitée.

Enfin reconnu

Ralph Allen, qui succéda à Irwin, est devenu plus célèbre qu'Irwin, en partie parce que les journalistes qu'Irwin avait recrutés étaient devenus plus mûres et en partie parce que la génération de jeunes journalistes qu'Allen avait recrutés à son tour — Peter Newman, Christina McCall, Peter Gzowski et Robert Fulford, parmi d'autres — lui donnaient le crédit d'être la force formatrice de la publication. Ce n'est que depuis peu, après la publication des mémoires de Pierre Berton et le travail de quelques historiens, qu'on commence à reconnaître le rôle clé qu'Irwin a joué.

On vient de publier deux livres qui illustrent la différence entre le *Maclean's* qu'Arthur Irwin façonna et ce *Maclean's* sous la coupe de Ralph Allen — et le magazine hebdomadaire que l'on connaît aujourd'hui. *Canada in the Fifties: Canada's Golden Decade* est un recueil de textes qui, par leur longueur et leur sens du détail, reflète les changements du pays après la guerre. On y voit des textes qui révèlent des constantes dans la vie canadienne — l'impopularité du réseau anglais de Radio-Canada, la difficulté de l'industrie du livre — et des portraits qui n'ont pas perdu leur intérêt: Glenn Gould, Paul Anka, Mike Pearson et d'autres. On y perçoit une certaine confiance et un optimisme qui reflète ces années.

L'autre titre publié récemment, *Canada's Century: An Illustrated History of the People and Events that Shaped Our Identity*, contraste quelque peu avec le recueil de textes réunis et publiés en *Canada in the Fifties*, *Canada's Century*. Nous sommes en présence d'une ample collection d'extraits accompagnés de photos, dans le style d'un grand livre fait pour l'œil: difficile à lire, simple à feuilleter.

Les deux livres restituent la tension qui semble bien persister dans le magazine contemporain. Depuis deux décennies, *Maclean's* se présente comme un «*newsmagazine*»: la formule fut inventée par Henry Booth Luce quand il créa le magazine *Time*. Pour *Time* et *Newsweek*, cette formule signifie une lecture bien particulière de l'actualité.

Entre deux tendances

Mais *Maclean's* semble tiraillé entre deux tendances: l'une tend à des résumés des nouvelles nationales politiques de la semaine, sans trop d'innovation ni d'interprétation idéologique, l'autre aspire à quelque chose de plus avant-gardiste, de plus urbain, dans un style moins sérieux et moins politisé. La réalité est plus difficile que dans le passé: les journaux nationaux sont en expansion et occupent le terrain des hebdomadaires.

Selon certains calculs, *Maclean's* a, pour les dix premiers mois de 1999, accusé une baisse de revenu de 22 % par rapport aux mêmes mois de l'an 1998. Ce qui signifie une perte approximative de 15 à 20 % de revenus pour une publication qui a une moyenne de revenus annuels de 25 millions de dollars.

Ce n'est pas la première fois que *Maclean's* vit une période difficile. L'industrie du magazine au Canada a toujours été fragile. Mais cette fois-ci, la publication fait face à une nouvelle concurrence américaine, depuis la nouvelle loi C-55 dont l'adoption a été imposée par une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au début du XXI^e siècle, la direction de *Maclean's* a la même tâche que celle que s'était fixée Arthur Irwin au cours du deuxième quart du XX^e siècle: trouver une nouvelle façon d'interpréter le Canada aux Canadiens. Ce qui n'est pas une tâche facile — ça ne l'a jamais été d'ailleurs.

Graham Fraser est correspondant parlementaire du *Globe and Mail* à Ottawa.
gfraser@globeandmail.ca

Au chômage pour cause de bébé

DIANE LAVALLÉE

Présidente du Conseil du statut de la femme

Récemment, des ingénieures portaient à notre attention la mauvaise surprise qu'elles avaient eue à leur retour d'un congé de maternité: elles étaient mises à pied «pour manque de travail». Sans préjuger de ces cas particuliers, il faut admettre que l'histoire est troublante car elle lève le voile sur une situation vécue par des centaines de femmes, chaque année, au Québec.

En 1996-97, 374 salariées enceintes (plus d'une par jour) ont porté plainte à la Commission des normes du travail (CNT) parce qu'elles se sentaient lésées dans leurs droits; en 1997-98, elles étaient 359; en 1998-99, 352 autres femmes déposaient des plaintes semblables. De plus, on peut se demander si ces statistiques ne représentent pas seulement la pointe de l'iceberg et combien de travailleuses ne portent pas plainte à la CNT de crainte d'être stigmatisées ensuite par d'éventuels employeurs.

Paradoxalement, cette nouvelle survient quelques semaines après que l'on se fut extasié sur les performances scolaires de nos jeunes filles.

Elles-mêmes, formées depuis leur tendre enfance à se considérer comme les égales de leurs confrères, en viennent à croire que toutes les différences entre les sexes sont désormais abolies. Mais quand survient la maternité, différence entre toutes les différences, le choc est grand: elles ne sont plus «de la gang».

On serait porté à croire qu'avec un taux de natalité de 1,45 enfant par femme, l'un des plus bas en Occident, notre société aurait plutôt tendance à choyer les courageuses qui décident de mettre un enfant au monde. Point s'en faut. Si l'on considère le peu de flammèches et le peu d'indignation que soulève le congédiement d'une femme enceinte ou de retour de congé de maternité, sans doute faut-il croire que nous avons le taux de natalité que nous méritons.

Le plus souvent, les jeunes se cognent le nez sur une porte close

Infirmières en perte de vitesse dans les écoles

GYSLAINE DESROSIERS
Présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Notre gouvernement fait parfois de curieux choix; celui de sortir les infirmières des écoles en est un.

Pourtant, des compagnies de boissons gazeuses y entrent à pleine porte. En France, les adolescentes peuvent se procurer la pilule du lendemain dans toutes les pharmacies et elle sera bientôt disponible gratuitement dans les écoles. Pendant ce temps, au Québec, on coupe sans remords dans les services de santé scolaire et le plus souvent nos jeunes se cognent le nez sur la porte close du bureau de l'infirmière.

Y en a-t-il encore qui croient que l'infirmière en santé scolaire passe son temps à distribuer des diachylons sur les genoux éraflés d'un élève tombé par terre à la récréation? Si oui, remettons les pendules à l'heure: les problèmes de santé en émergence chez les jeunes sont plus complexes que jamais et les cas lourds en consultation individuelle ne cessent d'augmenter. Le bureau de l'infirmière est une «zone franche» qui permet au jeune d'établir un premier contact non menaçant lorsqu'il se sent déprimé, qu'il balance son lunch à la poubelle, qu'il fume son «joint» avant et après les classes, qu'il éprouve de la difficulté à respirer ou qu'il a été harcelé sexuellement la veille.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a effectué une consultation auprès de plus de 147 présidentes des Conseils d'infirmières et infirmiers des CLSC du Québec qui confirment ces tendances. Les infirmières ont fait des témoignages troublants, tel celui-ci: «Depuis septembre 1997, il s'ajoute aux consultations la pilule du lendemain, le test de grossesse des lundis et mardis, sept nouveaux cas d'anorexie ou boulimie. Depuis le retour des Fêtes,

quatre nouvelles filles veulent me rencontrer pour fatigue et maigreur. Elles pèsent 95, 102, 106 livres et mesurent jusqu'à 5 pieds et 8 pouces...»

Des choix déchirants

Malgré l'importance de ces problèmes, il y a eu une baisse de 24 % des postes d'infirmières en milieu scolaire, entre 1993-94 et 1997-98, alors que le nombre d'écoles primaires, secondaires et collégiales desservies par les CLSC a augmenté, de même que le nombre de jeunes qui les fréquentent. De plus, les infirmières doivent consacrer davantage de temps aux services courants, comme la vaccination des enfants de cinq ans et des nourrissons, sans compter les vaccins contre la grippe, l'hépatite B, la méningite et la rougeole. Ces programmes d'immunisation, quoique nécessaires, les occupent sur des périodes pouvant aller jusqu'à trois mois par année, réduisant d'autant leur présence à l'école. Elles doivent donc mettre de côté certaines activités de prévention, de promotion et de dépistage.

Le comité d'experts de l'OMS sur l'école considère pourtant que les meilleures occasions d'exercer une influence positive sur la santé des jeunes se présentent à l'école; les infirmières s'y trouvent de moins en moins. De son côté, le Conseil supérieur de l'éducation insistait l'an dernier pour qu'elles aient des conditions de travail propres à favoriser leur intégration aux équipes-écoles, notamment en limitant leur activités à l'extérieur.

Un service accessoire?

La crise budgétaire du système de santé a réduit les services de santé scolaire à des services accessoires.

Il s'agit d'un réflexe bien étrange quand six des sept priorités nationales de santé publique 1997-2002 ciblées par le ministère de la Santé et des Services sociaux

(MSSS) touchent directement les jeunes: développement et adaptation sociale des jeunes; maladies évitables par l'immunisation; VIH-sida et MTS; tabagisme; traumatismes non intentionnels et intentionnels; alcoolisme et toxicomanies. Plusieurs nouveaux mandats liés à ces priorités ont été confiés aux infirmières en santé scolaire. Comment arriveront-elles à «remplir la commande»?

Comme le mentionnait dernièrement le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, Me Claude Filion, «pourquoi se casser la tête pour aller chercher les jeunes à droite et à gauche pour leur prodiguer de l'aide quand il est possible à l'école de leur fournir sur place le soutien utile? Or, il est incroyable de constater à quel point nous nous sommes tirés dans le pied en réduisant le personnel non enseignant dans les écoles et en procédant aux compressions budgétaires qui ont eu lieu dans les services éducatifs».

À la veille du Sommet du Québec et de la jeunesse, dont l'objectif principal est de favoriser le développement d'un Québec qui intégrera mieux les jeunes, les défis à relever en matière de santé demeurent énormes. Devant le manque d'argent des CLSC, littéralement étouffés par l'avalanche des besoins, notamment des soins à domicile, qu'advient-il des services offerts en milieu scolaire? Il ne faudrait pas attendre qu'un autre drame tel celui de l'école polyvalente de Coaticook, où cinq adolescents ont mis fin à leurs jours il y a trois ans, se reproduise. À la suite de cette tragédie, le coroner Roger C. Michaud recommandait pourtant au MSSS d'affecter une infirmière à temps plein à l'école. D'où viendra l'argent pour les maintenir en poste? Qui sait, peut-être des commandites!

1. Bilan de la pratique infirmière en milieu scolaire. Étude menée par Andrée Duplantie, infirmière et conseillère à l'OIIQ.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (spectacles), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Caroline Montpetit, Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaires), à la publicité et au marketing: Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Mariève Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Mariève Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Puroy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ARTISTES

SUITE DE LA PAGE 1

soit deux fois plus que le budget actuel du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Le document-synthèse d'une quinzaine de pages fera état de besoins financiers supplémentaires dépassant 100 millions de dollars, un manque qui pourrait être comblé non seulement par Québec mais également par le gouvernement fédéral, les municipalités, les guichets et les commanditaires.

«Le montant des besoins va peut-être même monter à 150 millions», affirme Bernard Messier, de la Boîte de Comm, une firme de relations publiques chargée de mettre en œuvre la stratégie de mise sous pression de l'État et de la population. Le corédateur du manifeste, interviewé hier alors qu'il poursuivait le travail de synthèse des données issues de toutes les disciplines, estime qu'une telle volonté de manifester des artistes n'a pas été vue depuis une quinzaine d'années, au moment de la bataille pour le 1 % du budget culturel.

Les signataires du manifeste demandent que soit haussé le budget du CALQ, instance gouvernementale désignée pour financer la culture au Québec. Notons que le budget du Conseil, de l'ordre de 45 millions de dollars, a à peine augmenté depuis sa création en 1994.

En octobre dernier, la présidente du CALQ, Marie Lavigne, soulignait d'ailleurs elle-même la nécessité d'un ratapage financier pour répondre aux besoins du milieu: 25 millions de plus seraient souhaitables, disait-elle alors, ce qui se traduirait par une hausse de 54 % de son budget. Les auteurs du manifeste, qui ont colligé les données produites par chacun des secteurs culturels, jugent que le Conseil répond actuellement à peine à 30 % de la demande pour soutenir à la fois les compagnies artistiques et le travail des artistes.

«Je peux vous dire que les secteurs de la musique, de la danse et du théâtre ont besoin à eux seuls de plus du double du budget du CALQ! affirme Alain Fournier, président du Conseil québécois du théâtre, un des huit organismes membres du MAL. Faisons comme les industries pharmaceutiques et exigeons 30 % de retour pour le développement et la recherche! À lui seul, je suis convaincu que ce 30 % dépasse largement les 45 millions de budget du CALQ.»

La pression du front commun ne s'arrête pas à la publication d'un manifeste. Déterminé à convaincre le premier ministre d'allouer davantage à la culture, le Mouvement veut ensuite mobiliser les artistes québécois pour faire pression à la fois sur le gouvernement et sur la société québécoise. Au programme: la publication de fiches techniques résumant la situation de chacun des milieux, l'envoi de lettres ouvertes aux journaux, la participation active du milieu artistique aux audiences de la Commission de la culture — début février —, l'envoi systématique et massif de correspondance aux députés, de même que la tenue d'une manifestation d'envergure au moment où le gouvernement annoncera ses choix budgétaires.

L'automne a été particulièrement difficile pour le milieu des arts. La crise à Emploi-Québec a privé plusieurs compagnies d'une main-d'œuvre indispensable. Le boycottage des activités parascolaires des enseignants syndiqués a saigné l'auditoire des représentations en danse, en théâtre et en musique.

Le Mouvement est né dans la foulée des préparatifs aux audiences de la Commission de la culture, d'abord prévue à l'automne puis reportée au début de février. Cette commission doit précisément faire le point sur l'intervention de l'État dans la culture au Québec. «Il y a eu une prise de conscience commune de la conjonction, des besoins et de la nécessité d'une action commune pour que le gouvernement injecte des fonds dans notre milieu», explique Louise Chapa-

dos, du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ).

L'union des forces culturelles, une entreprise qui avait échoué pendant la dernière campagne électorale québécoise, il y a deux ans, est favorisée par le nouveau contexte des finances publiques assainies.

Le Mouvement pour les arts et les lettres s'étonne aussi de l'aisance avec laquelle le gouvernement alloue des sommes exceptionnelles à des organismes en graves difficultés financières sans que cela transite par les institutions désignées, soit le CALQ et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). «Les petits organismes font très bien de se regrouper pour rappeler au gouvernement qu'il n'y a pas que l'OSM qui compte», commente François Colbert, titulaire de la chaire de gestion des arts à l'École des hautes études commerciales.

Lors du dépôt du dernier budget, en mars dernier, le ministre Bernard Landry annonçait une aide exceptionnelle de cinq millions pour éponger une portion de la dette de l'orchestre de renommée internationale. «Cette façon de donner des sous est tout de même un peu curieuse», explique Lorraine Vaillancourt, présidente du Conseil québécois de la musique, un autre des organismes membres du MAL. Le Conseil des arts et des lettres est tout désigné pour soutenir les organismes, alors pourquoi le contourner?»

«L'intérêt direct du Conseil du trésor en dehors des structures mises en place pour soutenir la culture est en effet un problème, et le [manifeste] en fait état», ajoute Pierre Curzi, président de l'Union des artistes, un organisme affilié au projet par l'entremise du Conseil québécois du théâtre. «Nous assistons de plus en plus à un processus politique qui n'est pas celui auquel le milieu culturel est en droit de s'attendre», renchérit Jean-Michel Sivry, directeur général du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), membre du Mouvement. Le CALQ existe pour canaliser de la meilleure manière les sommes disponibles et son existence

devrait éliminer toute pratique de saupoudrage.»

En guise de statistique éloquent, mentionnons uniquement que quatre institutions musicales (OSM, Orchestre symphonique de Québec, Opéra de Montréal et Opéra de Québec) accaparent environ 4,5 millions des subventions annuelles du CALQ pendant que 22 autres compagnies musicales de moindre envergure obtiennent en moyenne 106 000 \$ chacune. «Charles Dutoit réussit à obtenir quand il le veut une réunion avec le premier ministre, le vice-premier ministre et la ministre de la Culture, observe encore le professeur Colbert, des HEC. Il n'y a pas un autre directeur artistique au Québec capable de faire ça. [...] Franchement, c'est exagéré. Le gouvernement se comporte comme un groupie. Et ensuite il dit aux petits organismes de se débrouiller.»

Les interlocuteurs désignés par le Mouvement sont choisis en fonction de leur accès aux cordons de la bourse: le premier ministre Bouchard et l'argentier du gouvernement, Bernard Landry. «Nous nous adressons directement à MM. Bouchard et Landry, avec si possible l'appui d'Agnès Maltais [ministre de la Culture et des Communications] et de Marie Lavigne [présidente du CALQ], explique Jean-Michel Sivry. Notre message est clair: ça suffit les vaches maigres au niveau de la culture!»

Le Conseil des métiers d'arts du Québec, le Conseil québécois de la musique, le Conseil québécois du théâtre, la Conférence des centres régionaux de la culture, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, le Regroupement québécois de la danse et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec. La première étape du plan d'action du MAL est prévue pour le 19 janvier prochain lors du dévoilement du manifeste, mais des actions concertées et diverses se multiplieront jusqu'en mars.

TACHE

SUITE DE LA PAGE 1

réparé, les wagons-citernes prendront le relais. Le président de Transport 2000 est catégorique: rien ne vaut le train, même pas un pipeline. «Avant de s'entendre avec le CN, Ultramar avait examiné la possibilité de construire un oléoduc, mais il aurait coûté trop cher et aurait été moins sécuritaire. Avec le temps, il y a des fuites ici et là. C'est un moyen de transport bien plus dangereux et sordide, la contamination du sol se fait sans que personne s'en rende compte», souligne le spécialiste.

A l'image de plusieurs, Jean Giron croit que l'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada peut amener de sérieuses remises en question. «On avait une route dangereuse dans le coin, il y avait toujours un paquet de morts chaque année. On a refait la route et maintenant il n'y en a plus, glisse le maire de Lévis. Il faut se demander si l'ensemble du réseau ferroviaire répond aux normes législatives présentement et pour ce qu'on veut lui faire faire dans l'avenir.»

De son côté, Luc Côté soutient qu'il ne faut pas crier au loup trop vite. La catastrophe d'il y a deux semaines n'est qu'un événement isolé.

Sécuritaire ou pas, le rail? Quand deux trains explosent littéralement dans les bras l'un de l'autre, le public est en droit de se poser la question et d'exiger une réponse.

Les Russes aux urnes le 26 mars

Moscou (AP)—Le Conseil de la Fédération, la Chambre haute du Parlement russe, a voté hier une résolution fixant la date de l'élection présidentielle anticipée au 26 mars. La résolution a été adoptée par 145 voix contre 1. Le chef de l'État par intérim, Vladimir Poutine, a dit espérer que le scrutin apporterait de la stabilité à la Russie. «Cela contribuera à la consolidation de la société», a-t-il estimé, à l'issue d'une rencontre avec des responsables parlementaires et des responsables de partis. Les partis d'opposition, surpris par la démission de Boris Eltsine le 31 décembre, s'affairaient hier pour sélectionner leurs candidats et organiser leurs campagnes électorales.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

URGENCES

La Régie régionale a décidé de devancer de quelques jours le plan Marois

SUITE DE LA PAGE 1

est bien inférieure à l'actuelle demande. Ghislaine Du-mais, coordonnatrice à la gestion des activités de soins à la Cité de la santé de Laval, émettait l'utopique souhait de cloner des infirmières pour régler la crise. Il en manque 137 pour combler tous les postes vacants. «Nous manquons tellement d'infirmières que nous ne pouvons plus donner de congés sans solde, même si c'est prévu dans la convention collective. Il y a quelqu'un qui s'occupe presque à temps plein du recrutement. On est allé solliciter les infirmières partout au Québec. En Abitibi, en Gaspésie, à Rivière-du-Loup, partout. Et nous ne sommes pas les seuls.»

Qui plus est, l'Ordre des infirmières prévoit d'émettre cette année le plus bas nombre de permis depuis 20 ans. En 2000, 1085 nouveaux infirmiers et infirmières seront accrédités, soit environ 800 de moins qu'en 1998. Le même organisme estime également qu'entre 2003 et 2013 l'heure de la retraite sonnera 38 000 fois chez les «douces».

La crise perdue

La situation dans les urgences demeurait préoccupante hier avec des taux d'occupation qui avoisinaient les 200 %. L'hôpital du Sacré-Cœur a suivi l'exemple de Maisonneuve-Rosemont en demandant aux patients d'éviter sa salle d'urgence jusqu'à ce que la situation s'améliore. L'hôpital a également décidé de retarder certaines chirurgies, question de libérer des lits. Hier après-midi, 68 patients étaient alités alors que la capacité d'accueil est de 35. Sept malades y étaient depuis 48 heures.

Maisonneuve-Rosemont ne semblait pas prendre du mieux hier, le nombre de patients sur civière oscillant entre 70 et 80, la capacité étant de 34. Problème de plus en plus préoccupant, 20 patients y séjournaient depuis plus de deux jours, en attente d'hospitalisation. Le temps des Fêtes terminé, tous les lits fermés pour l'occasion ont été rouverts... et remplis. Les lits se libèrent tranquillement, au fur et à mesure que les médecins signent des congés, ce qu'ils sont fortement encouragés à faire.

À la Cité de la santé de Laval également, le nombre de patients alités dépassait 75, dont 14 depuis 48 heures.

Le manque de lits de courte durée est le principal

facteur d'engorgement des urgences, selon plusieurs porte-parole. C'est le cas, entre autres, à Maisonneuve-Rosemont, à la Cité de la santé de Laval, à l'hôpital du Sacré-Cœur, à l'Hôpital général de Montréal, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital Notre-Dame.

Le plan Marois devancé

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a même décidé de devancer de quelques jours l'entrée en vigueur du plan Marois.

Afin d'offrir un roulement de lits suffisant pour désengorger les urgences, 20 lits sont ouverts au Centre hospitalier Fleury, sept à Maisonneuve-Rosemont, 10 à l'hôpital du Sacré-Cœur et six à l'Hôpital général du Lake-shore.

Des 360 lits supplémentaires qui seront ouverts jusqu'à la fin du mois de mars, près des deux tiers le seront dans des institutions qui ne sont pas des hôpitaux. «À cause du problème d'effectifs dans les hôpitaux, on ouvrira des lits dans des centres d'hébergement, de soins de longue durée», explique Louis Côté, directeur des relations avec la communauté de la Régie régionale.

À Québec aussi, les urgences sont particulièrement sollicitées. Plusieurs hôpitaux ont atteint eux aussi un taux d'occupation de 200 %, c'est le cas du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), de l'hôpital Saint-Sacrement et de l'hôpital Saint-François d'Assise.

Au CHUL, près de 30 patients attendent d'être hospitalisés, mais aucun lit n'est disponible pour eux. Afin de corriger le tir, des patients nécessitant des lits de longue durée seront transférés dans un nouveau département ad hoc comptant 20 places. Cette mesure devrait permettre de réduire la pression à la salle d'urgence.

Dans l'Outaouais, la situation se résorbe après un début d'année plutôt mouvementé. Peu habitué aux débordements, le Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais a dû réagir rapidement à la soudaine popularité de ses deux salles d'urgence. Au pavillon de Gatineau, le nombre de patients alités était de 43 mardi, il avait chuté à 26 hier, six de plus que la capacité d'accueil. Le problème a été résolu de la même façon que partout ailleurs, par l'ouverture anticipée de lits qu'on avait fermés pendant les Fêtes.

RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

faire en même temps et doit cesser de concurrencer le secteur privé. Il lui faut choisir entre *La Fureur* et *Zone libre*, pourrait-on caricaturer.

Réplique de la vice-présidente de la télévision française Michèle Fortin: Radio-Canada veut pouvoir faire et *La Fureur* et *Zone libre*. Pourquoi? Parce que Radio-Canada est un réseau public national, accessible à tout le monde, payé par tout le monde, et qu'il doit donc répondre aux besoins de tout le monde. Une télévision généraliste qui se veut rassembleuse doit rassembler large en faisant le pari de la qualité.

Le débat a été vigoureux. Les télédiffuseurs privés au pays se sont acharnés contre Radio-Canada, et leurs attaques ont déstabilisé la SRC dont la programmation, certains jours, ne se différencie pas tellement de ses concurrents privés. Mais c'étaient des attaques où le jupon dépassait puisque les télédiffuseurs privés entendaient évidemment récupérer le maximum d'espèces sonnantes et trébuchantes pour leurs propres poches.

Plusieurs voix se sont élevées pour protester contre cette tentative de marginaliser Radio-Canada, de l'enfermer dans un ghetto élitiste.

Mais Radio-Canada elle-même n'a pas toujours su bien démontrer comment les émissions d'une télévision publique de qualité se distinguent des chaînes privées.

La présidente du CRCT a elle-même longuement interrogé les dirigeants de Radio-Canada sur la place prise par la publicité en ondes. Mais cette question est un puits sans fond: comment exiger de Radio-Canada qu'elle réduise son espace publicitaire si on n'ajuste pas les fonds en conséquence? Personne n'a jamais entendu dire que le gouvernement canadien son-

gerait à augmenter son soutien aux télévisions publiques du pays en échange d'une réduction de la publicité, contrairement aux vœux du gouvernement de France l'année dernière.

Autre sujet chaud, celui de la présence de Radio-Canada en région. La chaîne française a d'ailleurs promis lors des audiences d'investir sept millions dans la production régionale et de diffuser cinq heures par semaine de production régionale.

Sujet encore plus chaud, celui des chaînes spécialisées. Le précédent président de Radio-Canada, Perrin Beatty, y croyait dur comme fer. Pour lui, Radio-Canada et CBC devaient absolument se développer dans le domaine des services spécialisés et ainsi rejoindre le public là où il se déplace.

Le CRCT a refroidi les ardeurs de Radio-Canada en refusant l'année dernière trois projets de chaînes spécialisées, dont celui du Réseau des arts (à la suite de pressions du gouvernement fédéral, le CRCT réexaminera l'année prochaine la possibilité de créer une chaîne culturelle).

Mais le nouveau président, Robert Rabinovitch, ne semble pas y croire non plus puisqu'il enterrait lui-même en décembre un projet dirigé par son prédécesseur, celui de créer une chaîne radiophonique anglophone spécialisée pour les jeunes.

Tout juste avant Noël, Robert Rabinovitch créait d'ailleurs un groupe de travail à l'intérieur de Radio-Canada pour déterminer ce qui est essentiel et revoir l'ensemble des activités de RC/CBC afin de se concentrer sur la programmation. Le groupe pourrait même remettre en question la propriété de Radio-Canada sur certains services actuels, comme les im-meubles ou les émetteurs.

SAGUENAY

SUITE DE LA PAGE 1

table dans le cours d'eau qui porte son nom.

L'Environnement a procédé à deux séries de tests dans ce dossier, une en octobre 1997 et l'autre le mois suivant.

Les prélèvements effectués dans les eaux en novembre dépassaient pour les dioxines et furanes le critère de santé humaine dans 60 % des cas, dans des proportions qui allaient d'une à 3,8 fois.

Si on ajoute à ces prélèvements ceux effectués un mois plus tôt pour évaluer cette fois les concentrations de «particules» de dioxines et furannes dans les eaux, «les teneurs excéderaient d'au moins jusqu'à 24 fois pour la station témoin (en amont de la Chicoutimi) et de 4,13 fois pour la station Chicoutimi. Ce n'est qu'à la station Aux Sables qu'aucun dépassement du critère santé humaine n'est détecté», poursuit le rapport.

Ce dernier précise que le critère «santé humaine» utilisé pour les dioxines et furanes «correspond à un niveau de risque équivalent à un cas de cancer supplémentaire pour une population d'un million d'individus». Le sérieux de la situation est tel que le rapport conclut qu'il faut «tarir les sources [de contamination] et étudier la qualité de l'eau potable» des populations desservies par les cours d'eau échantillonnés, soit les rivières Chicoutimi, à Mars, Aux Sables et Ha! Ha! ainsi que le site témoin, situé en amont de la Chicoutimi. Le rapport gouvernemental estime que le dépassement de ces critères «préventifs» doit servir de «sonnette d'alarme» justifiant de nouvelles études et une action plus directe sur les sources locales de contamination, principalement les alumineries et les papeteries de la région.

Mais cette étude ne semble avoir donné lieu jusqu'à présent à aucune mesure préventive connue du public, même si certains des contaminants identifiés dans l'eau, notamment les dioxines et les furannes, figurent parmi les molécules les plus cancérigènes qui soient. Elles sont bio-accumulables dans les poissons et la faune aquatique, ce qui est d'autant plus préoccupant que le lac Kénogami et la rivière Chicoutimi sont deux plans d'eau intensément pêchés, notamment par les clients du parc provincial situé sur le réservoir hydroélectrique construit en amont.

Il a été impossible hier soir de vérifier quelles suites le ministère de l'Environnement avait données aux conclusions des deux auteurs de ce rapport, Hélène Bleau et Louise Lapierre, deux biologistes du MENV.

C'est la contamination de l'eau beaucoup plus que celle des sédiments par les molécules toxiques qui constitue la principale menace dans ce dossier.

Selon les échantillons relevés à l'automne 1997 dans les quatre cours d'eau, «les HAP totaux à potentiel cancérigène dépassent dans 60 % des cas le critère santé humaine jusqu'à 7,37 fois. Les stations les plus contaminées en HAP totaux sont [celle de la rivière des] Ha! Ha!, Chicoutimi et [le site] témoin — 113 à 316,93 nanogrammes par litre — et sont suivies des stations à Mars et Aux Sables. Les BPC totaux en novembre dépassent le critère santé humaine à toutes les stations jusqu'à 15,25 fois et excèdent le critère faune piscivore dans 80 % des cas jusqu'à 5,6 fois. La rivière Ha! Ha!, la plus contaminée en BPC, est six fois supérieure [sic] aux teneurs des autres stations.»

Les échantillons d'eau prélevés à l'automne 1997 ont par ailleurs permis à l'Environnement de découvrir que «le mercure total dépasse le critère de santé humaine dans 90 % des cas jusqu'à 2,66 fois et excède le critère pour la faune piscivore pour toutes les stations jusqu'à 3,68 fois».

Le rapport attribue les concentrations particulièrement élevées de la rivière des Ha! Ha! à la charge importante des matières en suspension qui se libère en raison de l'instabilité des berges engendrée par la crue.

Quant aux sédiments, l'échantillonnage des quatre effluents du Saguenay révèle qu'ils sont «peu contaminés» puisqu'ils se situent «dans les plages des teneurs pouvant être tolérées par la majorité des organismes benthiques (microscopiques)». Leur faible contamination en métaux lourds et en HAP s'expliquerait par le fait que de nouveaux sédiments ont en quelque sorte «encapsulé» les anciens en les recouvrant de matériaux plus propres.

La contamination importante des eaux en dioxines et furanes, HAP et BPC et en mercure aux stations Ha! Ha!, du site témoin, à Mars et Chicoutimi proviendrait, selon le rapport, principalement des apports «récents tels que la déposition des apports atmosphériques via les émissions des usines environnantes (alumineries et papeteries) et via la combustion de bois et de déchets, le ruissellement des sites de déchets dangereux, les effluents municipaux et les trop-pleins de débordement (des usines d'épuration). La contamination pourrait être influencée par des particules contaminées remises en circulation par l'érosion des berges instables causées par la crue.»

Le rapport souligne que de nombreuses études ont ciblé les alumineries pour la pollution aux HAP et aux métaux lourds. Les papeteries, qui émettent elles aussi des métaux lourds, sont les seules entreprises actuellement visées par des règlements fédéraux et provinciaux les obligeant à réduire leurs émissions de dioxines et de furanes à un niveau littéralement virtuel.